



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

11^e séance

Jeudi 13 octobre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et examen et présentation de tous les projets de résolution présentés au titre des points 87 à 106 de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, nous allons reprendre l'examen du groupe des armes nucléaires, y compris la présentation des projets de résolution.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une fois encore, Monsieur le Président, je vous félicite pour vos nouvelles fonctions.

Au cours du débat général, nous avons indiqué la position de la Russie sur la question du désarmement nucléaire. Je me limiterai donc aux aspects essentiels de la question.

La Fédération de Russie se réjouit de la manière dont le nouveau Traité START, entré en vigueur en février dernier, a été mis en œuvre. Cet accord a donné lieu à un échange d'information intense, et des activités d'inspection sont actuellement menées. Dans quelques jours, la Commission consultative bilatérale établie par le Traité entamera sa deuxième session à Genève. Nous espérons qu'elle fera un bon travail.

Nous reviendrons plus en détail sur le Traité au cours de la réunion d'information russo-américaine qui

se tiendra en marge de la Première Commission, le 20 octobre. Nous invitons chacun à participer à cette réunion, qui est une illustration parfaite de la manière dont nous mettons en œuvre l'engagement figurant dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La pleine application du Traité permettra de renforcer non seulement la sécurité de toutes les parties, mais aussi la stabilité internationale. Elle permettra également de consolider le régime de non-prolifération et d'élargir le processus de désarmement nucléaire. Par ailleurs, nous estimons que la mise en œuvre réussie du Traité n'est possible que si elle s'effectue dans le strict respect du principe d'égalité, de parité et de sécurité égale et indivisible des parties.

À la suite de l'entrée en vigueur du Traité, nous avons noté les attentes de plus en plus fortes concernant de nouvelles mesures en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes ouverts au dialogue sur cette question. Toutefois, il nous paraît essentiel pour l'heure de mettre à profit l'expérience concrète que nous avons acquise dans la mise en œuvre du Traité et d'évaluer avec objectivité la qualité de cet accord et sa viabilité. Cette analyse sera l'occasion de réfléchir à la teneur des nouvelles mesures à prendre pour débarrasser le monde des armes nucléaires.

Une autre question fondamentale qui, selon nous, exige une attention particulière a trait à la nécessité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



croissante de conférer une dimension multilatérale au processus de désarmement nucléaire. Si nous n'y répondons pas, il est improbable que nous fassions des progrès significatifs.

Nous saluons les décisions prises par la Conférence d'examen du TNP en 2010, dont le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], adopté sur la base de compromis mutuels, crée les conditions favorables à de nouvelles approches multilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire.

Mes collègues des États-Unis et du Royaume-Uni ont informé la Commission sur les résultats auxquels est parvenue la réunion de Paris des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui s'est tenue du 30 juillet au 1^{er} août derniers, sur la déclaration relative à un document officiel émanant de la Conférence du désarmement et, si j'ai bien compris, de l'Assemblée générale également.

Les décisions prises par la Conférence d'examen sont de nature globale et impliquent la contribution de tous les États à leur mise en œuvre. Elles portent également sur les conditions qu'il convient de réunir pour une réduction progressive des armes nucléaires, qui ne s'effectuera qu'en tenant dûment compte de tous les facteurs influant sur la stabilité stratégique. Puisque ces facteurs ont déjà été évoqués pendant le débat général, je n'y reviendrai pas.

S'agissant des nouveaux résultats enregistrés par la Conférence d'examen de 2010, certains pays ou groupes de pays ont l'intention de présenter des projets de résolution portant sur certains aspects de la mise en œuvre du Document final. Il s'agit d'un travail important, que nous appuyons bien entendu. Il est tout aussi important, cependant, d'assurer l'intégrité des décisions prises et d'éviter d'en faire une interprétation trop libre, car cela risquerait de remettre en cause le compromis réalisé et de compliquer la mise en œuvre de ces importantes décisions.

La défense antimissile figure parmi les questions les plus complexes à l'ordre du jour du désarmement. Les obstacles à la mise en œuvre d'un dialogue sur cette question sont connus depuis longtemps, mais aucun effort réel n'a été fait pour les surmonter.

Nous n'avons pas constaté de la part de l'OTAN ou des États-Unis une quelconque volonté de permettre à la Russie de contribuer sur un pied d'égalité à la conception d'une défense antimissile européenne et à son architecture, ou d'entamer l'ébauche de mesures de

confiance et de transparence efficaces en matière de défense antimissile. En outre, la tendance est désormais au déploiement par les États-Unis d'un système mondial de défense antimissile qui, selon nos experts militaires, risque, entre autres, d'affaiblir les capacités de défense de la Russie.

Nous ne dramatisons pas la situation. Nous sommes cependant convaincus qu'il ne faut pas sous-estimer les problèmes actuels. Ils doivent être réglés de manière cohérente et constructive et ne pas être noyés sous des discours emphatiques et frileux sur une défense antimissile non ciblée.

Malheureusement, il n'y pas eu ces dernières années de tentatives probantes pour régler la question fondamentale de l'interdépendance entre la Russie, les États-Unis et l'OTAN en matière de défense antimissile. Si la situation se prolonge, les possibilités offertes par le sommet du Conseil OTAN-Russie de Lisbonne de faire passer la question de la défense antimissile du stade de l'affrontement à celui de la coopération seront perdues.

La Russie estime que la création de zones exemptes d'armes est un instrument efficace s'agissant de l'amélioration de la sécurité régionale et internationale et du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons sans réserve l'idée de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux décisions prises en 1995 et 2010 par la Conférence d'examen du TNP. Nous sommes convaincus que la création rapide de cette zone réglerait de façon globale les questions liées à la non-prolifération et au maintien efficace de la paix et de la stabilité dans la région.

De concert avec d'autres États dépositaires du TNP, la Russie déploie des efforts significatifs pour réunir les conditions favorables à la tenue en 2012 d'une conférence sur le sujet. Nous espérons assister très prochainement à une évolution positive des questions d'organisation. La réussite de la conférence dépendra entièrement de la volonté des États du Moyen-Orient d'engager un dialogue constructif.

La Russie renouvelle son appui au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il importe pour nous que le Traité et son protocole soient élaborés en pleine conformité avec les normes et les pratiques internationales dans ce domaine. Nous n'avons pas d'objection concernant le Traité ou le libellé de son protocole, dans lequel sont énoncées les garanties de sécurité octroyées par les

puissances nucléaires aux États parties au Traité. Nous appuyons pleinement ces instruments et appelons tous les pays dotés d'armes nucléaires à faire de même.

Nous nous félicitons également de la proclamation d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous avons toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Nous espérons que les consultations engagées à New York permettront de régler les questions en suspens et d'ouvrir la voie à la signature d'un protocole pertinent sur les garanties de sécurité.

Au cours de la présente session, une des questions les plus importantes concerne le lancement de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT). La Russie a toujours été en faveur d'une reprise rapide de ces négociations. Nous sommes fermement convaincus que le format de la Conférence du désarmement permet à tous les États dotés de capacités importantes dans ce domaine de participer à ces négociations.

Il convient également de tenir compte du fait que la tenue de négociations au sein de la Conférence du désarmement permettra non seulement de préserver cette instance multilatérale unique de négociations sur le désarmement, mais aussi de débattre d'autres questions pertinentes dans le cadre d'un programme de travail équilibré.

Nous demandons à toutes les délégations – en premier lieu à celles qui ont un pouvoir à cet égard – de faire tout leur possible pour aboutir à un compromis, notamment dans le cadre de la présentation en Première Commission de projets de résolution sur le FMCT et le rapport de la Conférence du désarmement. Il faut le faire sans tarder, car il sera peut-être trop tard demain, et nous risquons d'assister à l'effondrement du mécanisme de désarmement multilatéral tout entier.

M. Fasel (Suisse) (*parle en anglais*) : J'interviens à propos de la question de l'abaissement du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, au nom du Chili, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria et de la Malaisie, pays coordonateur, dont le représentant ne peut malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui puisqu'il préside la Troisième Commission.

Depuis 2007, ces pays demandent que des mesures soient prises pour traiter du problème lié au nombre important d'armes nucléaires qui demeurent

aujourd'hui à des niveaux élevés de disponibilité. Ces pays estiment que des mesures urgentes s'imposent pour remédier à cette situation.

Il est très préoccupant que, 20 ans après la fin de la guerre froide, des aspects doctrinaux de cette époque soient encore présents aujourd'hui. S'il y a eu une diminution des tensions qui ont caractérisé le climat international de sécurité pendant la guerre froide, aucun abaissement correspondant des niveaux d'alerte des arsenaux des États dotés des arsenaux nucléaires les plus importants ne s'est produit.

Nous nous félicitons de la diminution des niveaux d'alerte à laquelle ont procédé certains États dotés d'armes nucléaires. Comme pour toutes les autres mesures de désarmement nucléaire, notre groupe estime que les mesures destinées à abaisser le niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires doivent être irréversibles, transparentes et vérifiables.

Nous saluons les réductions récentes du nombre d'armes nucléaires. Il faut prendre davantage conscience du fait que le niveau élevé d'alerte des armes nucléaires restantes est disproportionné par rapport à la situation stratégique actuelle, et que des mesures doivent être prises pour remédier à cette incohérence.

Nous regrettons que les examens récents de la doctrine nucléaire ne se soient pas traduits par un abaissement des niveaux d'alerte. Nous sommes cependant encouragés par le fait que la porte reste ouverte pour de nouveaux efforts dans ce domaine, et nous espérons être tenus informés de l'évolution de la situation à cet égard.

Nous prenons acte de la reconnaissance par la Conférence des Parties chargée d'examiner l'année dernière le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de la question de la levée de l'alerte, et de l'engagement des États non dotés d'armes nucléaires de « prendre en considération les intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de réduire encore le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » (*NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 21*), et d'en faire rapport en 2014. Les rapports qui seront établis dans l'intervalle sur la façon dont progresse ce travail seront très utiles. Pour notre part, nous poursuivrons les travaux de mise à jour engagés dans le cadre des réunions du Comité préparatoire, au cours du prochain cycle d'examen du TNP.

Il est essentiel que nous parvenions à des niveaux de transparence supérieurs à ceux qui existent aujourd'hui pour ce qui est des doctrines militaires. Les progrès réalisés dans ce domaine représentent une tâche majeure pour les années à venir, car cela permettra de nouvelles réductions des niveaux d'alerte.

Par ailleurs, nous avons été encouragés par l'engagement renouvelé des États dotés d'armes nucléaires, reflété dans le plan d'action, de progresser rapidement et de manière concrète sur les mesures conduisant au désarmement nucléaire, énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 (NPT/CONF.2000/28), compte tenu de l'appel pressant figurant dans ce document sur les mesures à prendre en matière de disponibilité opérationnelle. Un abaissement du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires serait une étape importante vers un monde exempt d'armes nucléaires. Cela constituerait un engagement concret en faveur de la diminution du rôle joué par les armes nucléaires. De plus, les mesures prises pour allonger le « temps » de décision pour le lancement d'une attaque nucléaire réduiraient le risque d'une utilisation involontaire ou accidentelle.

Nous voulons mettre à profit les changements intervenus dans l'environnement mondial de sécurité depuis la fin de la guerre froide. Les relations conflictuelles qui ont caractérisé cette sombre période sont derrière nous, et la menace d'un conflit entre les grandes puissances s'est éloignée. Dans ces conditions, les niveaux d'alerte élevés ne sont plus justifiés.

Nos pays ont présenté un projet de résolution sur cette question à l'Assemblée générale au cours de ses sessions précédentes. Bien que nous restions attachés à la question du niveau de disponibilité opérationnelle, nous ne présenterons pas de projet de résolution cette année. Nous pensons déjà au prochain cycle d'examen du TNP, qui débute par la prochaine réunion à Vienne du Comité préparatoire, et évaluerons alors les progrès réalisés dans ce domaine.

L'année prochaine, nous soumettrons à la discussion un document contenant des arguments de fond en faveur d'un abaissement du niveau de disponibilité opérationnelle des arsenaux nucléaires, et examinerons toutes les mesures figurant dans le processus politique multilatéral, qui visent à faire avancer cette question. Nous ne ménagerons aucun effort pour encourager les progrès vers un abaissement du niveau de disponibilité opérationnelle dans toutes

les instances pertinentes, y compris l'Assemblée générale, et nous envisageons de présenter de nouveau un projet de résolution sur ce sujet l'année prochaine.

M^{me} Kazragiené (Lituanie) (*parle en anglais*) : Puisque j'interviens pour la première fois à la présente session de la Première Commission, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et vous assurer du plein appui de la délégation lituanienne.

En qualité de membre de l'Union européenne, la Lituanie encourage et appuie la mise en œuvre des politiques adoptées par l'Union européenne dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération.

J'aimerais aborder brièvement quelques questions qui revêtent une importance toute particulière pour ma délégation.

Nous saluons l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et renouvelons notre appui au renforcement du régime du TNP s'agissant de ses trois piliers qui se renforcent mutuellement – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous continuons d'envisager l'avenir sous l'angle d'un monde débarrassé des armes nucléaires. En attendant, la mise en œuvre effective des accords bilatéraux et multilatéraux existants relatifs à la limitation des armes nucléaires et au renforcement du désarmement ouvrira la voie à la réalisation de cet objectif. Dans ces conditions, la Lituanie, en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, considère les mesures de confiance, de transparence réciproque et de vérification comme faisant partie intégrante du processus de limitation des armements et de désarmement. Ces mesures doivent s'appliquer aussi bien aux armes nucléaires stratégiques qu'aux armes nucléaires non stratégiques. Néanmoins, la priorité doit être accordée aux armes nucléaires non stratégiques, notamment parce qu'elles ne figurent pas dans les traités sur la réduction des armements.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, des initiatives multilatérales cohérentes devront être initiées afin de promouvoir et renforcer l'efficacité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les accords de garanties généralisées, et notamment les protocoles additionnels, constituent une norme de

vérification qui doit être universalisée et encore renforcée. De plus, la mise en œuvre de ces accords devrait être une condition impérative pour la fourniture de matières et de technologie nucléaires au niveau mondial.

L'établissement d'un lien plus étroit entre la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire s'impose de toute évidence. À cet égard, la tenue prochaine en République de Corée d'un sommet sur la sécurité nucléaire pourrait servir de contribution à l'amélioration de la sûreté nucléaire et la sécurité, de même que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Par ailleurs, le rôle joué par l'AIEA est déterminant s'agissant du renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires. À ce propos, nous appuyons sans réserve le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, qui vient d'être adopté par la Conférence générale de l'AIEA à Vienne.

Tout développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans un État quel qu'il soit doit s'effectuer en prenant dûment en considération la population de cet État et des autres États. Des consultations ouvertes et transparentes avec tous les pays susceptibles d'être concernés, le règlement positif des différends transnationaux, une transparence totale et le partage des informations doivent devenir des règles universelles.

Enfin, la Lituanie attache beaucoup d'importance au régime du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous félicitons les pays qui, cette année, ont ratifié ce traité. En même temps, nous sommes inquiets qu'aucun des neuf pays encore énumérés à l'annexe 2 ne l'ait ratifié depuis la dernière conférence d'examen. La Lituanie exhorte tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le TICE sans retard et sans conditions.

M. Seruhere (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour ma délégation de faire part de ses observations dans cet important débat thématique sur les armes nucléaires.

Dès l'abord, j'aimerais rappeler que la République-Unie de Tanzanie est opposée aux armes meurtrières, dont l'existence et la mise au point continuent de menacer sans discrimination la paix et la sécurité de l'humanité tout entière.

Toutes les nations disposent du droit inaliénable de mener des recherches et de développer la

technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme le traitement des maladies graves non transmissibles, l'augmentation de la productivité agricole, la lutte contre les parasites, la gestion des eaux souterraines et la production d'énergie. La technologie a été la meilleure invention du siècle passé, mais son utilisation pour la fabrication d'armes nucléaires reste notre pire cauchemar.

L'utilisation au cours du nouveau millénaire de ces armes, dont plusieurs États sont détenteurs, risque de mener à une catastrophe aux dimensions insoupçonnées. À cet égard, nous approuvons toutes les initiatives de la communauté internationale qui visent l'élimination complète, irréversible et vérifiable des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous sommes parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et nous nous félicitons de l'engagement pris par certaines délégations de mettre en œuvre le plan d'action adopté lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le TNP. La pleine réalisation de ses objectifs nous rapprochera certainement de l'instauration d'un monde débarrassé des armes nucléaires. De même, l'entrée en vigueur du TICE constituera un bien public mondial.

La République-Unie de Tanzanie est également partie au Traité de Pelindaba, qui a porté création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur du Traité en juillet 2009, et nous attendons avec intérêt la ratification de ses protocoles par les membres du Conseil de sécurité qui ne l'ont pas encore fait. Les États-Unis ont annoncé que cette question faisait actuellement l'objet d'un examen par le Sénat, ce dont nous nous réjouissons. Une issue positive de cette question serait particulièrement bénéfique au continent africain.

Nous saluons également l'entrée en vigueur, en février dernier, du nouveau Traité de réduction des armements stratégique signé par les États-Unis et la Russie. Nous savons que les armes nucléaires ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Toutefois, leur démantèlement est très réconfortant.

Il est difficile d'admettre que la possession de telles armes justifie leur acquisition par d'autres États. Dans un monde aussi complexe et imprévisible, un tel comportement est dangereux. C'est pourquoi le

désarmement nous paraît être le moyen le plus efficace pour sortir de ce mauvais pas. Nous appelons donc tous les États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient déclarés ou non, à atteindre l'option zéro en matière d'armements nucléaires, d'une façon transparente et vérifiable, et sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La République-Unie de Tanzanie n'est pas membre de la Conférence du désarmement, mais elle partage la déception éprouvée par la majorité des États, notamment par les membres de cette unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement et les accords de limitation des armements. Malgré cette déception, nous devons trouver un moyen de nous en sortir. Parmi les mesures qu'il conviendrait de prendre dans les meilleurs délais figurent la tenue de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires; un traité interdisant la production de matières fissiles; l'utilisation pacifique de l'espace; des assurances négatives de sécurité, et d'autres mesures.

La sérénité qui caractérise ma délégation dans les différentes instances aurait sans nul doute une influence positive sur la Conférence du désarmement. D'ailleurs, il serait très pertinent de réfléchir également à l'élargissement de ce mécanisme pour aller vers plus de multilatéralisme.

Le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'exploitation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques vont de pair avec la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous devons faire notre possible pour veiller à ce que des acteurs non étatiques, notamment des terroristes, des pirates, des mercenaires et des bandes criminelles organisées, ne puissent détenir ces matières et ces armes dangereuses, comme c'est le cas pour les armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, qui dévastent chaque jour nombre de nos communautés.

La mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est primordiale. La supervision de l'AIEA est essentielle, et la coopération entre les États dans ce domaine est indispensable si l'on veut éviter les innovations unilatérales qui créent un véritable climat de suspicion entre nous. Nous demandons en particulier la création d'une banque commune du combustible placée sous la surveillance de l'AIEA.

Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général pour avoir convoqué une réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires au cours de la présente session. Nous approuvons les résultats

auxquels est parvenu le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, qui a souligné les efforts multilatéraux déployés en vue de l'élimination du terrorisme nucléaire. Le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra l'année prochaine à Séoul, est en mesure de faire avancer cet ordre du jour. Nous souhaitons que tous les États Membres aient la possibilité de débattre des résultats de ce sommet au sein de cette instance multilatérale.

Nous faisons partie de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre les dangers inhérents à la guerre, aux maladies et à la pauvreté. Il est de notre devoir d'éliminer toutes les armes de destruction massive. Nous devons nous y employer de façon progressive et avec pour objectif de réaliser leur élimination complète et irréversible. La Tanzanie est prête à y apporter sa contribution.

M. Sorreta (Philippines) (*parle en anglais*) : L'élimination des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes. La communauté internationale doit rester attachée à la disparition de ce fléau. Une norme globale ou un objectif convenu pour leur élimination complète existent déjà.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les résultats des Conférences d'examen de 2000 et 2010 prouvent sans conteste qu'il existe bien un objectif commun de créer un monde sans armes nucléaires. La tâche qui nous attend consiste à concrétiser cet objectif, mais avec un sentiment de l'urgence plus prononcé. Les Philippines exhortent les États dotés d'armes nucléaires à traduire en actes leurs engagements, notamment ceux qui figurent dans les mesures nos 3, 5 et 21 des « Conclusions et des recommandations concernant les mesures de suivi » du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

La mesure n°3 stipule que « les États dotés d'armes nucléaires se doivent de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires » (*ibid*, p. 21). À cet égard, les Philippines félicitent les États-Unis et la Russie d'avoir ratifié le nouveau Traité START et espèrent des réductions encore plus importantes. Il convient également de souhaiter que d'autres États dotés d'armes nucléaires participent à ce processus de désarmement.

La mesure n°5 souligne l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'« accélérer les progrès

concrets [...] tendant au désarmement nucléaire », comme il est stipulé dans les 13 mesures concrètes adoptés lors de la Conférence d'examen de 2000. Il est notamment demandé aux États dotés d'armes nucléaires de réduire le stock mondial de tous les types d'armes nucléaires, quel que soit leur type ou leur emplacement, et de « réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires de sécurité » (*ibid*, p. 22).

Dans la mesure n° 21 les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation. En outre, le Secrétaire général est invité à créer une base centrale de données qui comprendra les renseignements communiqués par les États dotés d'armes nucléaires. Les Philippines espèrent que les États dotés d'armes nucléaires se conformeront à ces exigences et que le Secrétaire général créera cette base de données afin que les États aient connaissance des progrès réalisés vers l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Les Philippines sont également préoccupées par les armes nucléaires tactiques. Ces dispositifs pourraient facilement transiter clandestinement par des frontières poreuses et être utilisés par des terroristes et d'autres acteurs non étatiques pour causer des dommages effroyables. Ce type d'armes devrait faire l'objet de débats approfondis au cours du prochain cycle d'examen du TNP.

Nous exhortons les pays qui sont restés en dehors du TNP à entendre l'appel en faveur de la mise en œuvre universelle du Traité.

Les États doivent également envisager maintenant de négocier une convention sur les armes nucléaires, au sein de la Conférence ou ailleurs. Cette convention figure dans la proposition en cinq points du Secrétaire général et le Document final de la Conférence d'examen de 2010 y fait référence.

Les Philippines appuient sans réserve le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appellent à son entrée en vigueur le plus tôt possible. Nous prions instamment les neuf États figurant à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité. Les Philippines saluent l'intention de l'Indonésie et des États-Unis de ratifier le Traité et espèrent qu'ils le feront au plus vite. En outre, les Philippines se félicitent de l'issue positive de la

Conférence sur l'article XIV, qui s'est récemment tenue.

Les Philippines considèrent la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes et d'autres dispositifs nucléaires explosifs comme étant un élément clef du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il faut souhaiter que cette négociation puisse commencer au sein de la Conférence du désarmement mais, si cette instance reste inefficace, les Philippines se rangeront du côté des États qui ont appelé à la recherche de solutions de remplacement.

Les Philippines soulignent l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que contribution au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire, et espèrent que les États dotés d'armes nucléaires adhéreront aux protocoles respectifs de ces zones, notamment à ceux du Traité de Bangkok. À ce propos, les Philippines félicitent les États dotés d'armes nucléaires pour leur collaboration positive avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre des consultations directes organisées en août dernier et ce mois-ci. Ma délégation espère que les États Membres appuieront le projet de résolution que nous présentons sur le Traité de Bangkok.

La création et la mise en œuvre de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que des assurances négatives de sécurité qui en découlent constituent une occasion concrète et efficace de faire progresser l'ordre du jour mondial en matière de désarmement et de non-prolifération. L'ASEAN s'emploie à faire progresser la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec des États dotés d'armes nucléaires, et coopère également avec d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, comme celle soumise au régime établi par le Traité de Tlatelolco, par le biais de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les Philippines font de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient un atout majeur et soulignent l'importance que revêtirait une conférence réussie en 2012. À cette fin, les Philippines exhortent les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ainsi que le Secrétaire général à prendre dès que possible les mesures qui s'imposent, notamment en nommant un facilitateur accepté par tous les États de la région et en désignant un gouvernement hôte pour la conférence de 2012.

Dans le plan d'action en 64 points, la Conférence d'examen du TNP de 2010 exprime sa vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques découlant de l'utilisation d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États, à tout moment, de respecter le droit international, en particulier le droit humanitaire international.

Dans notre déclaration au cours du débat général en plénière le mois dernier, nous avons souligné l'importance d'un système fondé sur des règles dans la conduite des relations internationales. Cette approche fondée sur des règles devrait s'appliquer aussi à la question des armes nucléaires. Les Philippines sont fermement convaincues que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constituent une violation du droit humanitaire international.

M. Kwon Hae-ryong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le désarmement nucléaire est de la plus haute importance pour réduire la menace d'une guerre nucléaire et veiller à ce que cette puissance inimaginable ne soit plus jamais utilisée à des fins destructrices contre l'humanité. C'est dans cet esprit que de nombreuses initiatives ont été entreprises pour progresser en matière de désarmement. Les efforts du Secrétaire général pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, au travers de sa proposition en cinq points de 2009, en sont une parfaite illustration.

Ces dernières années, le monde a été le témoin de progrès notables en matière de désarmement et de non-prolifération. L'année dernière, le Sommet sur la sécurité nucléaire s'est tenu à Washington. Un mois après, lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] a été adopté avec succès par consensus pour la première fois depuis 10 ans. Le nouveau Traité START, signé par les deux principaux États nucléaires, est entré en vigueur en février dernier.

Toutefois, compte tenu des différences d'appréciation très marquées qui subsistent entre les États, selon qu'ils sont dotés ou non d'armes nucléaires, il est difficile d'affirmer que le désarmement nucléaire est aussi réussi que nous le souhaitons. Pour atténuer ces différences, les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve d'un niveau élevé de respect en prenant des mesures durables en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que les réductions volontaires plus importantes décidées par les États

dotés d'armes nucléaires leur confèrent une autorité morale et une légitimité politique plus fortes pour demander aux États non dotés d'armes nucléaires de se joindre à eux pour renforcer le régime de non-prolifération.

Ma délégation est également fermement convaincue que pour relancer les efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, il est essentiel de restaurer la confiance et de susciter un esprit de coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés.

La République de Corée se félicite des résultats de la huitième Conférence d'examen du TNP et affirme que le TNP doit continuer d'exister en tant que pierre angulaire de la paix et de la sécurité mondiales. Ses trois piliers – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – doivent être consolidés de façon à se renforcer mutuellement. Il importe tout particulièrement de mettre scrupuleusement en œuvre les conclusions et recommandations figurant dans les 64 points du Document final, qui énonce les objectifs et les souhaits de tous les pays de parvenir à un monde débarrassé des armes nucléaires.

Dans notre effort commun pour prévenir la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires et, à terme, de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires, il est impérieux que nous assurions l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux figurant à l'annexe 2, de ratifier ce traité. Nous soulignons également qu'il importe de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE.

Par ailleurs, un traité d'interdiction de la production de matières fissiles est indispensable, non seulement pour la non-prolifération nucléaire, mais aussi pour le désarmement nucléaire. Le moment nous paraît venu d'entamer des négociations sur ce traité au sein de la Conférence du désarmement. Ma délégation demande à tous les membres de la Conférence de faire preuve de davantage de souplesse et de volonté politique afin que des négociations sur ce sujet puissent s'engager dans les meilleurs délais.

Tout progrès significatif sur la voie de négociations sur la conclusion de ce traité servira de force motrice pour la revitalisation de l'ensemble du régime de désarmement. Dans cet esprit, ma délégation

prend note de la recommandation adressée par le Secrétaire général à la Conférence afin qu'elle entame immédiatement un processus informel avant que ses membres ne conviennent de négociations officielles sur ce traité dans le cadre de la Conférence.

La sécurité nucléaire est une question qui exige les efforts conjoints de tous les pays du monde. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, qui développe un programme nucléaire civil actif en pleine conformité avec les obligations en matière de non-prolifération, la République de Corée a beaucoup contribué aux efforts mondiaux destinés à prévenir le terrorisme nucléaire et à faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Dans cet esprit, la République de Corée accueillera en 2012 le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire. Ce sommet sera une occasion unique de souligner les menaces inhérentes au terrorisme nucléaire, de mettre en relief les réalisations accomplies par la communauté internationale et de choisir la voie menant vers l'instauration d'un monde meilleur et plus sûr.

Comme la République de Corée l'a indiqué dans son discours d'ouverture, les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée continuent de menacer directement la paix et la sécurité régionales et constituent un défi sans précédent pour le régime international de non-prolifération. Il va sans dire que la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de son programme d'enrichissement de l'uranium constitue une violation claire et flagrante des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, qui exigent de la République populaire démocratique de Corée qu'elle cesse immédiatement toutes ses activités nucléaires.

Le mois dernier, la communauté internationale a une fois encore répondu de manière ferme et unie aux programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée lors de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au cours de laquelle une résolution soulignant les craintes suscitées par le programme d'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau légère par ce pays a été adoptée à l'unanimité. Cette résolution réaffirmait également que, contrairement aux exigences formulées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée n'avait

pas renoncé à ses programmes nucléaires. Il est donc essentiel de régler cette question si l'on veut assurer la paix et la sécurité dans l'Asie du Nord-Est et préserver l'intégrité du régime mondial de non-prolifération.

La République de Corée partage également les préoccupations de la communauté internationale concernant les programmes nucléaires de l'Iran et de la Syrie. La poursuite par l'Iran de ses activités d'enrichissement et son absence de coopération avec l'AIEA sont très préoccupantes. La Syrie refuse toujours de permettre à l'AIEA d'avoir accès à l'ensemble de ses activités et de ses sites nucléaires. Nous enjoignons l'Iran et la Syrie de coopérer pleinement avec l'AIEA afin de régler toutes les questions en suspens relatives à leurs programmes nucléaires.

Afin de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire, nous devons nous pencher ensemble sur l'évolution de l'environnement international et trouver la voie concrète menant à un monde exempt d'armes nucléaires. En cet instant, il nous faut trouver un juste équilibre entre l'ambition et le réalisme.

M. Zhang Jun'an (Chine) (*parle en chinois*) : L'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires forment les aspirations communes à tous les peuples épris de paix dans le monde. Nous sommes fiers que ces aspirations reçoivent le soutien croissant et la reconnaissance de la communauté internationale.

Ces dernières années, des signes de reprise du processus international de désarmement nucléaire ont été perceptibles. La communauté internationale s'emploie activement à mettre en œuvre le Document final de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les États-Unis et la Russie ont pris des mesures pour mettre en œuvre le nouveau Traité START. La Chine se félicite de ces avancées positives.

Cela étant, la réalisation de l'interdiction totale et de la destruction complète des armes nucléaires et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires reste une tâche difficile et de longue haleine. Le processus international de désarmement nucléaire se heurte encore à de lourds écueils. La recherche et le développement de nouveaux types d'armes nucléaires et la mise au point et le déploiement de systèmes de défense antimissile ont des incidences négatives sur la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

Dans ce contexte, le maintien de l'équilibre et de la stabilité au niveau mondial et la promotion du processus international de désarmement nucléaire vont dans le sens des intérêts communs de l'ensemble des parties et appellent des efforts conjoints de la communauté internationale. Nous devons tirer le meilleur parti des éléments positifs figurant dans le processus international de désarmement nucléaire actuel, saisir l'occasion de mettre en œuvre le Document final de la huitième Conférence d'examen du TNP [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], défendre une nouvelle conception de la sécurité fondée sur la confiance mutuelle, l'intérêt mutuel, l'égalité et la coordination, et rechercher une sécurité globale, une sécurité commune et une sécurité coopérative, en vue de créer un environnement international fondé sur l'intérêt mutuel et la sécurité commune et créant les conditions propices à des progrès en matière de désarmement nucléaire.

Il faut que nous nous consacrons à la réalisation de l'objectif combien noble d'une interdiction totale et d'une destruction complète des armes nucléaires et adoptions une double approche consistant à promouvoir le processus de désarmement nucléaire et à réduire les menaces liées aux armes nucléaires, afin de consolider et renforcer l'élan difficilement acquis en matière de désarmement nucléaire. À cette fin, la Chine voudrait réaffirmer les points suivants.

Premièrement, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer de bonne foi leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder de façon permanente des armes nucléaires. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer à montrer l'exemple en procédant à des réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux nucléaires, de façon vérifiable et irréversible.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

La Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Les négociations sur ce traité, avec la participation de toutes les parties concernées, devront débiter dès que possible au sein de la Conférence.

Lorsque les conditions seront réunies, d'autres États dotés d'armes nucléaires devront se joindre aux négociations multilatérales sur le désarmement

nucléaire. Pour atteindre l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire général et complet, la communauté internationale devra mettre sur pied, en temps opportun, un plan viable et à long terme, appliqué par étapes, comprenant notamment la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Deuxièmement, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à la politique de dissuasion nucléaire fondée sur le recours en premier aux armes nucléaires et prendre des mesures crédibles pour réduire la menace des armes nucléaires. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre l'engagement sans équivoque de ne pas utiliser en premier des armes nucléaires contre un autre État. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre l'engagement sans équivoque de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires, et conclure un instrument international juridiquement contraignant à cet égard dans les meilleurs délais.

Troisièmement, le désarmement nucléaire doit reposer sur le principe de la promotion de la stabilité, de la paix et de la sécurité et d'une sécurité non diminuée et accrue pour tous. La mise au point de systèmes de défense antimissile qui porte atteinte à la stabilité stratégique global doit être abandonnée. Le processus multilatéral de négociations visant à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et une course aux armements dans cet espace doit être vigoureusement encouragé.

Quatrièmement, la communauté internationale doit encourager fermement les efforts déployés par les pays des régions concernées pour mettre en place des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons que toutes les parties se joindront à ces efforts et participeront activement au processus préparatoire, afin que la conférence internationale de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient soit couronnée de succès.

La Chine a toujours préconisé l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires. Elle est résolument attachée à la stratégie nucléaire de la légitime défense. La Chine a adopté une politique de non-utilisation en premier des armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et s'est engagée sans équivoque à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés

d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. Cette politique nucléaire ouverte, sans équivoque et transparente permet à la Chine d'occuper une place unique parmi tous les États dotés d'armes nucléaires.

La Chine n'a jamais déployé d'armes nucléaires sur un territoire étranger. La Chine n'a jamais participé en aucune manière à une course aux armements, et n'y participera jamais. La Chine continuera de maintenir ses capacités nucléaires au niveau minimal requis pour sa sécurité nationale.

La Chine est disposée à œuvrer au côté de la communauté internationale à la poursuite des efforts inlassables en faveur de la promotion du processus international de désarmement nucléaire, afin de réaliser, à terme, l'objectif d'une interdiction totale et d'une destruction complète des armes nucléaires et de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'ère nucléaire qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a été marquée par une course à la supériorité nucléaire stratégique. Pendant la guerre froide, les grandes puissances nucléaires ont poursuivi la fabrication et la modernisation des armes nucléaires en dépit de leurs conséquences désastreuses pour l'humanité. Parallèlement, la mise au point d'armes nucléaires par certains États dans des régions en conflit a contraint des États menacés à choisir l'option nucléaire pour assurer leur sécurité.

Avec d'autres membres du Mouvement des pays non alignés, le Pakistan souligne depuis des décennies la nécessité de parvenir au désarmement nucléaire. La fin de la guerre froide a ravivé notre espoir de progresser rapidement vers l'objectif tant attendu d'un désarmement nucléaire complet. Nous espérons que les superpuissances, en procédant à des réductions drastiques de leurs arsenaux nucléaires, ouvriraient la voie menant à un désarmement nucléaire général et complet. Ces espoirs éphémères se sont évanouis, rien n'ayant changé pour ce qui est de la place centrale accordée aux armes nucléaires dans les politiques de sécurité des grandes puissances, et la question du désarmement nucléaire s'est limitée aux exhortations, aux déclarations et à la rhétorique. En outre, la complexité actuelle du système international l'expose au risque croissant d'une erreur de calcul et d'une utilisation accidentelle.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a

reconnu que les armes nucléaires constituaient une menace pour la survie de l'humanité. Elle est convenue que le désarmement et la maîtrise des armements, en particulier des armes nucléaires, étaient essentiels pour éviter toute utilisation éventuelle d'armes nucléaires et renforcer la paix et la sécurité internationales. L'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie véritable contre leur utilisation éventuelle. Avec d'autres membres du Mouvement des pays non alignés, le Pakistan souligne depuis des décennies la nécessité d'accorder la priorité absolue au désarmement nucléaire dans le domaine de la sécurité internationale.

Plutôt que de mettre fin à ces risques croissants et d'inverser les tendances négatives, les grandes puissances nucléaires ont adopté une politique discriminatoire fondée sur la règle des deux poids, deux mesures, qui n'a fait qu'accroître la menace nucléaire. Poursuivant ce qu'on appelle le rapport de force, l'endiguement et les profits commerciaux, elles ont violé leurs propres principes en matière de non-prolifération et porté gravement atteinte au régime international de non-prolifération. Face au danger imminent de cette politique ambivalente, nous avons dû faire face aux conséquences qui en ont découlé pour notre région.

Le multilatéralisme est le seul moyen d'élaborer des instruments internationaux dans le domaine de la sécurité et du désarmement, qui bénéficient de la légitimité et du respect. Les négociations menées dans ce cadre doivent tendre vers un désarmement véritable et pas simplement de façade. De plus, les principes et objectifs adoptés lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement offrent le seul cadre qui soit à la fois global et non discriminatoire. S'appuyant sur le principe de sécurité égale des États, cette session a décidé par consensus de consacrer le principe du consensus dans les négociations multilatérales sur le désarmement. Plusieurs traités ont été négociés sur la base de ce principe.

Toutefois, nous avons entendu certains États puissants affirmer que ce consensus n'était plus valide, tout en s'opposant par ailleurs à la tenue d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement en vue de dégager un nouveau consensus sur le désarmement global. La seule explication possible à une démarche aussi paradoxale est que ces États ne sont pas disposés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de renoncer aux armes nucléaires.

La Charte fait obligation aux nations de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Par conséquent, l'intention d'utiliser des armes nucléaires ou de menacer de les utiliser n'est pas seulement illégale, elle est aussi moralement indéfendable. L'exigence d'assurances de sécurité négatives de la part des États non dotés d'armes nucléaires repose sur le souhait d'éliminer la menace toujours présente d'une utilisation éventuelle d'armes nucléaires contre eux. Leur dénier ces assurances signifierait simplement que les États dotés d'armes nucléaires veulent préserver leur choix d'utiliser des armes nucléaires, même contre des États non dotés d'armes nucléaires. Dans un tel cas de figure, comment l'environnement mondial pourrait-il être propice aux efforts de désarmement alors que des États dotés d'armes nucléaires entendent préserver non seulement leurs arsenaux nucléaires mais aussi le choix de les utiliser?

Certains de ces grands États cherchent aujourd'hui à déplacer l'attention de la communauté internationale vers l'objectif beaucoup plus limité de la non-prolifération nucléaire, en adoptant une approche sélective et discriminatoire. Non seulement cela préserve leur statut nucléaire éminent au sein de l'architecture mondiale de la sécurité, mais cela leur permet aussi de revendiquer un simulacre de progrès en matière de désarmement. Peut-être est-ce la raison pour laquelle ils se focalisent sur un traité qui vise seulement à interdire la production de matières fissiles et non pas à éliminer leurs stocks de matières fissiles.

D'un point de vue technique, un traité d'interdiction de la production de matières fissiles dont le seul objectif est d'interdire la production future de matières fissiles n'est même pas une mesure de non-prolifération, encore moins un pas vers le désarmement nucléaire. Le maintien de stocks considérables de matières fissiles permettrait aux grandes puissances nucléaires de poursuivre la production d'armes nucléaires, même si un tel traité était négocié avec succès.

Toutefois, si nous voulons un traité sur les matières fissiles qui soit doté de véritables objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement, il faut que soit prévue dans ce traité la réduction des énormes stocks de matières fissiles existants. Outre le Pakistan, de nombreux pays partagent ce point de vue. Cette démarche est fondamentale si l'on veut garantir la sécurité égale des États, principe cardinal dans les négociations sur le désarmement. Cela est particulièrement important pour remédier aux

disparités dans les stocks de matières fissiles dans notre région.

La poursuite de politiques discriminatoires par certains grands États en matière de coopération nucléaire a profondément modifié l'environnement de sécurité du Pakistan. Nous ne pouvons pas rester insensibles à cette dangereuse évolution. Un traité d'interdiction de la production future de matières fissiles risque d'accentuer cette situation précaire. C'est pourquoi le Pakistan est contraint d'être opposé aux négociations sur ce traité, en raison de ses intérêts légitimes de sécurité nationale.

À plusieurs reprises et sans ambiguïté, le Pakistan a expliqué son opposition à ce traité. Toutefois, il est disposé à appuyer le lancement de négociations sur les autres questions fondamentales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, notamment le désarmement nucléaire, les assurances de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Après tout, la Conférence du désarmement n'a pas pour seule vocation de négocier ce traité.

Certaines délégations estiment que ce traité est mûr pour des négociations. Mais la question qui se pose est de savoir sur quel critère repose ce jugement. Si l'on s'appuie en cela sur le passage du temps, alors des négociations sur le désarmement doivent commencer immédiatement, puisqu'il s'agit de la question la plus ancienne à l'ordre du jour de la Conférence. Mais si les intérêts de sécurité constituent le critère, nous devons négocier la question des assurances de sécurité négatives, puisque cette question n'a pas d'influence directe sur les intérêts de sécurité des États et contribue à l'amélioration générale de la situation mondiale en matière de sécurité.

Il est clair que si la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des négociations sur aucun de ces points inscrits à son ordre du jour, c'est parce que des États au sein de la Conférence sont opposés à la tenue de négociations sur ces trois points à l'ordre du jour. Puisqu'ils prétendent que les craintes exprimées par le Pakistan peuvent être examinées dans le cadre des négociations sur le traité, pourquoi maintiennent-ils que leurs préoccupations concernant les trois autres questions fondamentales ne peuvent pas être examinées de la même manière?

Si l'on suit cette logique, les éléments litigieux liés à la question du désarmement nucléaire ne devraient pas empêcher que des négociations

s'engagent sur le seul point le plus important de l'ordre du jour depuis 32 ans. Cependant, si ces États ont des préoccupations de sécurité légitimes, ils doivent dire clairement les raisons pour lesquelles ils sont opposés au lancement de négociations sur les trois autres questions tout aussi importantes, voire plus importantes, inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Qu'ils aient choisi de ne pas le faire soulève de sérieuses interrogations quant à leurs motivations et leur attachement au désarmement nucléaire, voire au travail de la Conférence du désarmement elle-même.

M. Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, mon pays fait totalement sienne la déclaration prononcée par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom des pays de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Selon des données disponibles, on compte actuellement plus de 20 500 armes nucléaires dans le monde. Parmi ces armes, 5 000 sont déployées et prêtes à être utilisées, dont quelque 2 000 ont un niveau de disponibilité opérationnelle élevé. Personne ne peut se sentir en sécurité face à de tels chiffres, qui sont aussi une source sans fin de suspicion et d'appréhension. Ces chiffres sont absurdes si l'on songe au rapport de forces existant depuis la guerre froide. À une époque marquée par une crise profonde sur les plans économique, financier, énergétique et alimentaire, et par d'autres défis considérables, les dépenses gigantesques consacrées aux armes nucléaires contrastent de manière frappante avec les efforts et les engagements concernant la réalisation d'un développement économique et social plus grand.

En outre, il est incompréhensible, pour ne pas dire illogique, de défendre l'idée selon laquelle une arme de destruction massive, une arme nucléaire, revêtirait une importance stratégique particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À plusieurs reprises, le Mexique a contesté les arguments en faveur du maintien de cette arme. Comment justifier son utilisation, qui est contraire à tous les principes du droit humanitaire international, enfreint la Charte et constitue un crime contre l'humanité?

Le Mexique observe que la possibilité de parvenir au désarmement nucléaire est offerte par la nouvelle situation internationale, marquée notamment par les engagements renouvelés figurant dans le plan d'action élaboré par la Conférence des Parties chargée

d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et par l'élan constaté ces dernières années chez les États dotés d'armes nucléaires s'agissant de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération. Il s'agit là de signes encourageants pour ce qui est de la reprise du dialogue et, plus important, de la réalisation d'accords et de mesures.

Le désarmement et la non-prolifération sont des notions qui se renforcent mutuellement et doivent aller de pair. À cet égard, le Mexique a redoublé d'efforts en matière de non-prolifération. Nous avons procédé à une révision et une mise à jour de nos positions sur le sujet et nous veillons à participer activement aux différents régimes de contrôle des exportations. Sur le plan intérieur, nous nous sommes dotés d'une législation afin d'appliquer les dispositions de ces régimes et de nous conformer, en temps voulu, aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

Le Mexique s'est pleinement acquitté de ses obligations au titre du TNP et a mis en œuvre, de manière transparente et intégrale, l'accord de garanties contracté avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui existe depuis 1973. Plus récemment, le Mexique a ratifié le protocole additionnel à ces garanties, un instrument que nous considérons comme une règle devant être observée en la matière. Toutefois, la seule garantie contre l'emploi d'armes nucléaires reste leur élimination complète, et le moyen le plus efficace de renforcer le régime de non-prolifération consiste à interdire les armes nucléaires. Ce qui n'existe pas ne peut être ni utilisé ni développé.

Le Mexique se félicite des initiatives en matière de réduction des armements, telles que l'entrée en vigueur du nouveau Traité START, de même que les signes d'ouverture et de transparence de la part de certains États dotés d'armes nucléaires. La réunion des États dotés d'armes nucléaires, qui s'est tenue cette année à Paris, Genève et New York, en vue d'examiner le respect de leurs engagements, est un autre signe positif, tout comme leur intention de se réunir périodiquement. Nous espérons que ces réunions aboutiront à une réduction des niveaux d'alerte des armes nucléaires, à une réduction de leur importance dans les doctrines militaires et, finalement, à la destruction irréversible, transparente et vérifiable des armes nucléaires, y compris les armes tactiques. En fin de compte, les décisions unilatérales, bilatérales, plurilatérales et régionales sont cruciales et sont

complémentaires des initiatives multilatérales en matière de désarmement nucléaire.

Le Mexique n'a jamais cherché à acquérir des armes nucléaires. Nous avons encouragé la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population. En tant que pays figurant à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Mexique a rempli les conditions nécessaires à la ratification de cet instrument. Le 23 septembre, le Mexique et la Suède ont coprésidé la septième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE. L'entrée en vigueur de ce traité constitue une priorité, de même qu'une étape essentielle vers le désarmement nucléaire.

L'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à l'égard du désarmement est essentiel au processus de négociation du TNP, que nous considérons comme la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité, l'obligation énoncée à l'article VI et reprise dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, à savoir mener de bonne foi des négociations portant sur l'arrêt de la course aux armements, n'a pas été remplie.

Ces 15 dernières années, ces négociations auraient dû avoir lieu au sein de l'instance mandatée pour cela. Mais la Conférence du désarmement est toujours dans l'impasse, victime de son règlement intérieur, ce qui la met dans l'incapacité de jouer le rôle que la communauté internationale lui a assigné.

Nous sommes fermement convaincus que la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires ne doit pas être entravée par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous devons traduire nos paroles en actes et trouver des alternatives à l'action. Nous invitons les Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire preuve de souplesse et d'ouverture et à se demander quel profit ils retirent du fait de privilégier la structure et les mécanismes sur le fond.

Tant que nous tolérerons cette impasse, les armes nucléaires continueront d'exister et nous encouragerons leur prolifération. Davantage de pays possèdent ces armes, et les États dotés d'armes nucléaires poursuivent le perfectionnement technique de ces armes. En l'absence de progrès concrets, nous ne parviendrons pas à encourager les États dotés d'armes nucléaires à éliminer ces armes.

M^{me} González Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole pour faire part à la Commission de quelques réflexions sur les événements de ces derniers mois dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Dans certains domaines, nous avons noté à la fois des éléments positifs et une situation d'impasse. Si une dynamique est née à la suite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'entrée en vigueur du nouveau Traité START signé par les États-Unis et la Fédération de Russie, ces avancées positives se heurtent à des facteurs négatifs. Je pense notamment à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Cette instance de négociations ne parvient pas à convenir d'un programme de travail ni à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Cette situation ruine les grandes espérances que nous avons nourries.

Dans ces conditions, ma délégation renouvelle son engagement de renforcer et appliquer les mécanismes multilatéraux existants, en particulier le TNP, que nous considérons comme la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération.

L'Espagne approuve la mise en œuvre intégrale du plan d'action adopté lors de la dernière conférence d'examen du TNP. Cependant, nous estimons que le système exige deux autres piliers : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Pour l'Espagne, l'entrée en vigueur du TICE est une priorité, de même que son régime de vérification. Le Traité a été ouvert à la signature il y a plus d'une décennie. Nous n'avons cependant pas été en mesure de mobiliser la volonté politique nécessaire à son entrée en vigueur.

L'Espagne est préoccupée par l'absence de progrès concernant le traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Dans l'espoir que serait examinée la question des matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement, mon pays, de concert avec l'Allemagne, la Bulgarie, le Mexique, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suède et la Turquie, a présenté le document CD/1910, intitulé « Document de travail sur un traité interdisant la production de matières fissiles ». Nous remercions à nouveau les pays qui ont appuyé cette initiative, ainsi que d'autres membres de la

Conférence également préoccupés par cette impasse de 14 ans. Si l'impasse se prolonge, l'Espagne appellera tous les États dotés d'armes nucléaires à décréter et appliquer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires.

Dans le même esprit, nous saluons toute initiative visant à promouvoir cet effort, notamment l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, dont les pays membres se sont réunis à Berlin, en avril 2010.

Sur le plan régional, l'Espagne attache beaucoup d'importance aux zones exemptes d'armes nucléaires. Nous saluons les récents pourparlers sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est qui ont eu lieu entre les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous approuvons également les mesures récentes visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons que cette conférence se tiendra en 2012, avec la participation de tous les États de la région. À ce propos, je réaffirme l'attachement de l'Espagne à l'universalisation du TNP.

Si nous mettons de côté les initiatives internationales pour nous intéresser à la situation internationale, nous avons tout lieu d'être inquiets. Face à des événements qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, les membres de la communauté internationale doivent rester unis. Nous devons prendre à l'unanimité et avec détermination les mesures qui s'imposent pour y répondre. Nous comprenons le choix de certains pays d'exploiter leur capacité nucléaire à des fins pacifiques, à condition qu'ils le fassent de manière responsable, transparente et dans le strict respect de leurs engagements internationaux.

Je saisis cette occasion pour souligner le travail important réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que responsable du système de garanties. Nous devons veiller à ce que des armes de destruction massive ne tombent pas aux mains de groupes terroristes. Nous soulignons qu'il importe de se conformer aux obligations et engagements au titre des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité.

L'Espagne appuie résolument des initiatives telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme

nucléaire, le Sommet sur la sécurité nucléaire et le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qui visent à prévenir tous les dangers liés à la prolifération asymétrique.

Notre examen de l'évolution récente en ce qui concerne les armes nucléaires confirme notre impression, à savoir que la situation actuelle est une juxtaposition de zones sombres et de zones claires. En dépit de signes de progrès incontestablement prometteurs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, le mécanisme de désarmement doit néanmoins être réexaminé, de même que les comportements préoccupants de certains États.

Nous avons l'obligation d'aller de l'avant. Il est clair à nos yeux que la recherche du consensus est possible également dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Ne cédon pas au découragement. Apportons des corrections là où les erreurs sont les plus flagrantes. Nous savons tous où se situe le problème, et j'oserais même dire que la grande majorité de la communauté internationale est d'accord sur les solutions à mettre en œuvre. Il est nécessaire que nous passions des paroles aux actes.

M. Diallo (Sénégal) : Ma délégation est heureuse de prendre part à ce débat thématique sur les armes nucléaires et se réjouit de l'opportunité ainsi offerte de partager ses vues sur cette importante problématique qui focalise, à juste titre, l'attention de toute la communauté internationale.

Mon pays voudrait, d'emblée, réaffirmer son attachement ferme à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires qui, du reste, doit mobiliser toutes nos énergies. En effet, la simple existence de ces armes constitue un grave danger pour la survie de l'humanité, d'autant plus que le risque est aujourd'hui grand de voir ces armes entre les mains de groupes mal intentionnés. C'est pour cette raison que mon pays reste convaincu que leur élimination totale et complète est la seule garantie contre leur utilisation.

Malgré les progrès lents et mitigés qui ont sanctionné ses 41 ans d'existence, nous avons l'intime conviction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, peut nous amener à réaliser notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'espoir est d'autant plus permis que des signes encourageants, que nous saluons, émergent ici et là et nous démontrent que, avec une forte volonté politique et une étroite coopération, il est possible d'arriver à ce noble objectif. C'est dans cet esprit qu'il convient donc d'œuvrer en vue de renforcer l'autorité du TNP, à travers son universalisation et le respect des engagements antérieurement convenus. À cet égard, le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et des recommandations de la Conférence du TNP de 2010, y compris le respect des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires, va sans doute constituer une étape cruciale sur la voie vers le désarmement nucléaire.

Au demeurant, l'article VI du TNP demande clairement aux États de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire, en négociant de bonne foi. Les États parties doivent par conséquent s'acquitter de leurs obligations en adoptant, entre autres, une liste d'actions concrètes à entreprendre à l'effet de mettre en œuvre l'article VI du TNP, sur la base d'un échéancier convenu et à travers un régime transparent de supervision et de contrôle. L'adoption d'un traité sur un désarmement général et complet, tel que mentionné à l'article VI, constituera également un pas décisif vers le désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux objectifs liés et d'importance égale. Il ne peut y avoir de désarmement général et complet si, en plus des États nucléaires existants, d'autres États contournent le TNP pour se doter de l'arme nucléaire. C'est pourquoi nos efforts en matière de non-prolifération nucléaire doivent aller de pair avec un désarmement effectif, suivant un calendrier vérifiable et irréversible.

Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures hardies en vue de contrecarrer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Toutefois, admettons-le, l'AIEA ne pourra s'acquitter convenablement de ses missions que si nous consentons à mettre à sa disposition les moyens et outils nécessaires pour lui permettre, entre autres, de renforcer ses capacités de vérification et de supervision.

Assurément, le régime de non-prolifération, tel qu'il existe aujourd'hui, est loin d'être crédible et il semble que l'heure est venue de faire des avancées tangibles allant dans le sens du renforcement des acquis des Conférences d'examen de 1995, 2005 et

2010. Sous ce registre, nous devons travailler à la pleine application de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée lors de la Conférence d'examen de 1995, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Ainsi donc, le Sénégal en appelle à la prise de mesures concrètes pour que se tienne, comme convenu, en 2012, la conférence devant déboucher sur la création de cette zone au Moyen-Orient.

Mon pays, qui salue l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba, faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, demeure convaincu que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ajouterait une plus-value certaine au régime mondial de non-prolifération et contribuerait, en même temps, à l'instauration d'une paix durable dans cette zone, à travers le renforcement de la confiance entre les États.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ainsi que la conclusion d'une convention interdisant la production des matières fissiles à des fins militaires contribueraient efficacement au renforcement, sans nul doute, des efforts vers le désarmement général et complet. De même, l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux garanties de sécurité négatives participerait à l'avènement d'un meilleur climat de confiance entre les États.

Pour conclure, je voudrais rappeler que les simples professions de foi et déclarations d'intention ne permettront pas de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Au-delà, c'est la pleine conscience de nos responsabilités individuelles et collectives, matérialisée à travers une volonté politique sans faille, qui nous aidera à y parvenir.

M^{me} Pesämaa (Finlande) (*parle en anglais*) : Il va sans dire, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation. Nous adressons également l'assurance de notre coopération sans faille au Bureau.

La Finlande se félicite chaleureusement des initiatives mondiales menées sans relâche en faveur de la limitation des armements et du désarmement nucléaire. Ces 18 derniers mois, nous avons été témoins d'événements positifs, parmi lesquels la tenue réussie de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la signature et l'entrée en vigueur du

nouveau Traité START, qui est une avancée majeure, et le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire.

Pour la Finlande, le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. La Finlande est pleinement résolue à œuvrer au renforcement du régime du TNP. La Finlande approuve les conclusions de la Conférence d'examen du TNP et ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre le plan d'action convenu par la Conférence.

La Finlande estime que les réductions opérées dans les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques ou non stratégiques et la prise en compte de ces armes dans un traité international juridiquement contraignant et vérifiable revêtent la plus haute importance. Aujourd'hui, aucun traité ne limite les armes nucléaires tactiques. La réduction et l'élimination des armes nucléaires tactiques renforceraient la sécurité et auraient des retombées positives sur la sécurité internationale tout entière. La transparence et l'échange d'informations, ainsi que d'autres mesures de confiance, seraient des premières mesures importantes.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, la Finlande a organisé ce qu'on appelle une réunion de sherpas à Helsinki, la semaine dernière, pour préparer le Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul prévu en 2012. Perdre ou protéger insuffisamment des matières nucléaires ou radioactives représente une menace pour nous tous. C'est pourquoi il convient de prendre d'urgence des mesures concrètes. À notre avis, le processus est une nouvelle et unique occasion de renforcer l'architecture existante en matière de sécurité des matières nucléaires. Il a déclenché une réaction importante de haut niveau sur les plans politique et technique, qui a fait mieux prendre conscience de la nécessité de sécuriser les matières nucléaires dans le monde. Nous remercions tous les participants de la réunion d'Helsinki pour leur travail constructif qui, nous l'espérons, constituera une base solide pour la prochaine réunion des sherpas, à New Delhi, en janvier prochain.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, en tant que membre de longue date des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Finlande est fermement déterminée à promouvoir la rapide mise en œuvre de cet instrument. Le moratoire volontaire actuel sur les essais d'armes nucléaires revêt une grande importance. Toutefois, il convient de

souligner qu'un moratoire ne saurait se substituer à une interdiction mondiale.

Le moment est venu de mettre un terme aux essais d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires renforcera considérablement l'architecture de la sécurité mondiale. Le régime de vérification provisoire intégré au Traité s'est déjà révélé très utile, comme on l'a vu à la suite de l'accident de Fukushima lorsque l'Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires a fourni une aide substantielle au travers des stations de surveillance. Il est temps maintenant d'agir : la Finlande appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans plus tarder.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : La paix et la sécurité internationales continuent d'être menacées par l'existence de plus de 22 000 ogives nucléaires, dont la moitié sont prêtes à une utilisation immédiate. Le simple emploi d'une infime partie de cet arsenal déclencherait un hiver nucléaire, et avec lui la destruction de toute forme de vie sur la terre. Il est inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore renoncé à ces armes qui font partie de leurs doctrines de sécurité fondées sur la dissuasion nucléaire. Qui plus est, ils dépensent des milliards de dollars pour mettre au point et moderniser leurs arsenaux nucléaires.

Pour Cuba, l'emploi d'armes nucléaires est illégal, complètement immoral et injustifiable en toutes circonstances ou en vertu de quelque doctrine de sécurité que ce soit. Leur utilisation constituerait une violation flagrante des normes internationales destinées à prévenir un génocide.

La seule garantie que les armes nucléaires ne seront pas utilisées par des États ou quiconque est leur élimination et leur interdiction complète sous un contrôle international strict, qui devrait également s'appliquer aux armes classiques tout aussi meurtrières. Le désarmement nucléaire est, et doit continuer d'être, la plus haute priorité du désarmement, comme les dirigeants du Mouvement des non-alignés l'ont affirmé à maintes reprises et au plus haut niveau et comme la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement l'a établi.

La huitième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a dit clairement que la rhétorique et les bonnes

intentions de certains États dotés d'armes nucléaires sont très en retrait par rapport à l'engagement et aux mesures concrètes qu'ils étaient disposés à prendre. Nous les prions de donner des assurances que les modestes mesures contenues dans le plan d'action seront pleinement mises en œuvre.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de l'accord entre les principales puissances nucléaires visant à réduire leurs arsenaux nucléaires stratégiques offensifs est un signe positif. Il est néanmoins insuffisant. Les puissances nucléaires n'ont pas respecté leur engagement pris en vertu de l'article VI du TNP de négocier un traité international pour l'élimination des armes nucléaires.

À notre avis, l'absence de volonté politique de certains États a été à l'origine d'un manque de progrès réels, principalement dans le domaine du désarmement, et a perpétué la paralysie du mécanisme de désarmement de l'ONU. En tant que membre de la Conférence du désarmement, nous appuyons l'adoption, aussi rapidement que possible, d'un vaste programme de travail qui traite des priorités réelles du désarmement.

La Conférence du désarmement doit, d'urgence, entamer des négociations sur une convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires, et prévoyant leur destruction menant à leur élimination totale de manière non discriminatoire et vérifiable, conformément à un calendrier précis.

Certes, la négociation d'un traité interdisant les matières fissiles serait une mesure positive mais elle ne serait pas suffisante en soi si nous n'avons pas défini les mesures suivantes pour amener au désarmement nucléaire.

Nous sommes opposés à l'approche sélective promue par certains États qui privilégient la non-prolifération horizontale au détriment des préoccupations posées par la prolifération verticale et ignorent le fait que le désarmement général et complet et l'élimination des armes nucléaires sont les réels objectifs.

Nous appuyons le droit inaliénable des États à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation, sans discrimination, des technologies nucléaires à des fins pacifiques. De plus, nous sommes en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de l'adoption urgente de garanties

universelles, sans conditions et juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Enfin, je reprends à mon compte les termes de la Déclaration sur l'élimination complète des armes nucléaires adoptée par le Mouvement des pays non alignés à son cinquantième anniversaire, réaffirmant que le désarmement nucléaire est sa priorité première dans le domaine du désarmement. Nous affirmons notre détermination d'œuvrer pour la convocation d'une conférence internationale de haut niveau afin de déterminer les voies et moyens propres à éliminer les armes nucléaires le plus rapidement possible.

M. Steinhübel (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste faire une brève observation sur la question à l'étude aujourd'hui, à savoir les armes nucléaires et leur élimination dans le cadre du régime international de non-prolifération.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la République tchèque appuie la mise en œuvre de tous les articles du Traité, notamment ceux relatifs au désarmement nucléaire. Cependant, à notre avis, l'objectif de longue date de l'élimination complète des armes nucléaires ne saurait être atteint que si toutes les exigences requises pour renforcer le régime de non-prolifération sont remplies. Nous soulignons le rôle clef joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à cet égard, et nous soutenons toutes les activités destinées à renforcer les normes de vérification internationales au plus haut niveau.

Je rappelle que l'adoption universelle et la mise en œuvre des accords de garanties intégrales et des protocoles additionnels de l'AIEA restent essentielles pour nos futurs efforts dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Sur la base de notre expérience, nous sommes convaincus que ces deux instruments sont les outils les plus importants de l'AIEA pour détecter et empêcher la dispersion des matières nucléaires.

Nous sommes d'accord avec les conclusions et recommandations du plan d'action approuvé à la plus récente Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui inclut une série de recommandations concrètes concernant l'élimination complète des armes nucléaires. Cependant, nous pensons qu'actuellement la communauté internationale est loin d'avoir fixé une

date limite pour atteindre cet objectif. Nous sommes conscients que de nombreuses questions, politiques et techniques, doivent être traitées et réglées à cette fin.

Étant donné les récents et graves défis posés par la prolifération, il est de la plus grande importance que tous les États prennent des mesures fortes et résolues pour assurer le strict respect de leurs obligations relatives à la non-prolifération. Nous devons évoluer de façon responsable pour assurer la plus haute norme de sûreté et de sécurité pour éviter un risque accru de prolifération.

Selon nous, le programme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est essentiel pour faire face à la menace liée à l'acquisition de matières nucléaires ou d'armes nucléaires par des acteurs non étatiques ou des terroristes. Le programme doit être appuyé non seulement financièrement mais également au moyen d'une mise en œuvre universelle d'instruments juridiquement contraignants et des directives et mesures recommandées pour la sécurité et la protection physique.

La Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a de nouveau confirmé que rien dans le Traité ne saurait être interprété comme ayant une incidence sur le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de s'engager dans la mise au point, la recherche, et l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous ne mettons pas en doute le droit inaliénable de tout pays à le faire, s'il agit de façon responsable.

Toutefois, il est tout à fait inacceptable à nos yeux que certains pays, ignorant les normes internationales approuvées et reconnues et qu'ils se sont engagés à respecter, mettent en danger la stabilité dans leurs régions et fassent courir un risque de prolifération. Un tel comportement a toujours suscité les graves préoccupations de la communauté internationale et, naturellement aussi, ralenti le processus de désarmement nucléaire.

M^{me} Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de faire connaître brièvement les vues de l'Inde sur les questions relatives aux armes nucléaires.

L'Inde a constamment appuyé l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons toujours modéré l'exercice de notre autonomie stratégique avec un sens de la responsabilité globale.

Comme notre premier ministre, M. Manmohan Singh, l'a dit à l'Assemblée générale le 23 septembre (voir [A/66/PV.22](#)), le Plan d'action de Rajiv Gandhi pour un monde sans armes nucléaires et non violent fournit encore aujourd'hui une feuille de route pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire selon un calendrier précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable. Nous restons attachés à l'objectif de ce plan et à la réalisation de sa vision de parvenir à un ordre mondial sans armes nucléaires et non violent.

Selon nous, le désarmement nucléaire peut être réalisé au travers d'un processus progressif garanti par un engagement universel et un cadre multilatéral, global et non-discriminatoire convenu. Un dialogue de fond entre tous les États possédant des armes nucléaires est nécessaire pour instaurer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Il est essentiel d'ôter progressivement toute légitimité aux armes nucléaires pour atteindre l'objectif de leur complète élimination.

Alors que nous œuvrons en direction de cet objectif, il convient de prendre des mesures pour réduire les dangers nucléaires. Réduire les dangers nucléaires inhérents à l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires, accroître la retenue concernant l'emploi d'armes nucléaires, retirer de l'état d'alerte et dépointer les armes nucléaires, empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes nucléaires, toutes ces mesures sont pertinentes à cet égard. Dans un document de travail présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a suggéré un certain nombre de telles mesures, notamment la réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires et de mesures juridiques précises, tel un accord mondial sur la non-utilisation en premier.

Sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaire et autres dispositifs nucléaires explosifs qui réponde aux intérêts de la sécurité nationale de l'Inde.

L'énergie nucléaire reste une source essentielle d'énergie propre et durable pour un certain nombre de

pays, notamment de pays en développement. Nous devons garantir que son expansion, accompagnée de normes internationales renforcées de sûreté nucléaire et de risques réduits de prolifération, soit appliquée au moyen d'une mesure nationale efficace.

L'engagement de l'Inde à l'égard des efforts mondiaux pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et leurs vecteurs est inébranlable. Ces efforts vont dans le sens de l'intérêt de l'Inde étant donné que les faiblesses du régime de non-prolifération ont eu une incidence défavorable sur la sécurité indienne.

Tous les États doivent pleinement et efficacement remplir leurs obligations découlant des accords ou traités auxquels ils sont parties.

La position de l'Inde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue et n'a pas besoin d'être précisée. Les armes nucléaires sont une partie intégrante de la sécurité nationale de l'Inde et le resteront en attendant un désarmement nucléaire mondial et non discriminatoire.

Le projet de résolution de l'Inde présenté à la Première Commission est l'expression de l'approche de notre pays aux questions nucléaires ainsi que de notre souhait d'œuvrer avec les États Membres de l'Organisation pour parvenir au désarmement nucléaire auquel la plus haute priorité a été accordée par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

C'est pourquoi nous présentons, au nom des auteurs, un projet de résolution (A/C.1/66/L.45) sur la réduction du danger nucléaire. Ce texte souligne la nécessité d'examiner les doctrines nucléaires et, dans ce contexte, de prendre des mesures d'urgence pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment par le retrait de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. Il préconise un objectif modeste bien que crucial pour la sûreté et la sécurité de l'humanité. Nous sommes satisfaits que les questions soulevées par ce projet de résolution de longue date soient de plus en plus reconnues au sein de la communauté internationale.

Par ailleurs, nous avons l'honneur de présenter, au nom des auteurs, un projet de résolution (A/C.1/66/L.46) relatif à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Le texte reflète notre conviction selon laquelle un instrument multilatéral, universel et juridiquement

contraignant interdisant le recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contribuerait au processus visant à ôter toute légitimité aux armes nucléaires et créerait un climat favorable pour des négociations sur un accord interdisant les armes nucléaires.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada prend la parole aujourd'hui après une année marquée par d'importants progrès dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Mon pays est toutefois déçu de constater que ces progrès sont survenus en dépit de l'existence du mécanisme multilatéral actuel du désarmement, et non grâce à lui.

Le Canada félicite les États-Unis et la Fédération de Russie pour la ratification et l'entrée en vigueur du nouveau Traité START. Grâce à ce nouveau traité, la vérification conjointe des réductions mutuelles de systèmes d'armes nucléaires déployés a pu reprendre.

De concert avec neuf autres États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Canada travaille, dans le cadre de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, à la prise de mesures concrètes. Ces mesures sont décrites dans une déclaration publiée par les ministres des affaires étrangères à l'issue de la réunion ministérielle de l'Initiative qui s'est tenue à New York le 21 septembre. L'une d'entre elles consiste à promouvoir la transparence accrue parmi les États possédant des armes nucléaires afin de raffermir la confiance au sein de ce groupe et de la communauté internationale en général.

L'Initiative est également axée sur les efforts déployés en faveur de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La négociation d'un tel traité compte parmi les principales mesures de suivi prévues dans le plan d'action de 2010 du TNP.

Au titre de premier pays à présider la Conférence du désarmement en 2011, le Canada a déployé des efforts considérables pour l'amener à reprendre ses travaux. Avant le début de la session de 2011 de la Conférence, nous avons consulté tous les États membres, les États observateurs et les groupes intéressés de la société civile en vue de définir un programme de travail qui permettrait d'entamer les négociations, en particulier en vue de l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Comme nul ne l'ignore ici, ces efforts se sont soldés par un échec. En effet, les États membres de la Conférence sont restés campés sur des positions qui s'excluent mutuellement. Un État membre refuse d'accepter un programme de travail comprenant la négociation d'un traité sur les matières fissiles alors qu'il avait appuyé de telles négociations il y a à peine deux ans. Or, la plupart des autres États n'accepteraient pas un programme de travail où de telles négociations seraient absentes.

Le Canada a regretté que le consensus sur la résolution relative au traité interdisant la fabrication de matières fissiles ait été bloqué l'année dernière. Il y a deux ans seulement, tous les membres de la Commission l'avaient appuyée. Le Canada présente de nouveau ce projet de résolution cette année en prenant soin de proposer un texte qui favorise le consensus, mais qui rejette l'inaction actuelle.

Malgré l'absence de progrès au sein de la Conférence, nos partenaires dans le cadre de l'Initiative – l'Australie et le Japon – ont coprésidé une série d'activités en marge de la Conférence pour examiner des questions techniques qu'il faudra régler pour négocier un traité sur les matières fissiles. Le Canada et les autres pays membres de l'Initiative sont déterminés à soutenir d'autres actions en faveur de la négociation d'un traité et savent gré au Secrétaire général Ban Ki-moon du capital politique qu'il a personnellement investi dans la poursuite de cet objectif.

(l'oratrice poursuit en français)

Enfin, il est essentiel de s'occuper des cas existants et nouveaux de non-respect des engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire. Il sera impossible d'instaurer la confiance qui doit précéder le désarmement tant que la communauté internationale n'aura pas réglé les cas avérés de non-respect.

Le Canada appelle l'Iran et la Syrie à apporter immédiatement leur entière collaboration à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux questions que continue de soulever la nature de leurs programmes nucléaires respectifs. Le Canada juge toujours très préoccupantes les activités nucléaires de l'Iran, car elles s'inscrivent assurément dans le cadre d'un effort pour mettre au point des armes nucléaires. L'Iran ne s'est pas encore plié aux exigences juridiques précises auxquelles le Conseil de sécurité des Nations Unies l'a assujéti. Lorsque l'AIEA fait appel à sa coopération et à sa participation

pour répondre aux sujets de préoccupations liés à ses ambitions, annonces et activités nucléaires, l'Iran refuse.

Bien que l'Iran affirme respecter les exigences minimales absolues de son accord de garanties, l'AIEA a déclaré clairement que l'Iran ne respecte pas ces obligations et contrevient à l'accord. Le refus de coopérer avec l'AIEA pour régler ces questions après tant d'années ne contribue nullement à la crédibilité des affirmations de l'Iran selon lesquelles son programme nucléaire est pacifique. Le Canada exhorte l'Iran à mettre fin à sa campagne de dissimulation et de faux-fuyants et à prendre des mesures en vue de restaurer ses relations avec la communauté internationale en collaborant pleinement et sans tarder avec l'AIEA.

Le Canada note avec une profonde inquiétude que la construction clandestine d'une installation nucléaire par la Syrie à Dair Alzour a été renvoyée au Conseil de sécurité de l'ONU. La Syrie a eu amplement le temps de coopérer efficacement avec l'AIEA pour régler cette question, mais a refusé. Le Canada regretterait vivement que la Syrie s'engage, à la suite de l'Iran, dans la voie de l'intransigeance.

Nous incitons également la Corée du Nord à démontrer une volonté sincère de dénucléariser la péninsule coréenne en joignant le geste à la parole. Ce sont les inquiétudes du Canada au sujet de la poursuite des activités nucléaires de la Corée du Nord qui avaient conduit notre ministre des affaires étrangères, John Baird, à suspendre la participation du Canada à la Conférence du désarmement pendant la présidence nord-coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée pour une motion d'ordre.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à interrompre les observations de la représentante du Canada. Elle a parlé de « Corée du Nord » en se référant à la République populaire démocratique de Corée. Elle s'y est déjà précédemment référée en parlant de Corée du Nord et aujourd'hui je ne peux pas laisser passer cela. Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir attirer l'attention de la représentante du Canada sur ce point, à la lumière du code de conduite prévalant à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note des observations du représentant de la République populaire démocratique de Corée et je demande aux représentants de bien vouloir utiliser le nom complet des pays auxquels ils se réfèrent ou le nom habituellement utilisé au sein de l'Organisation. Selon le règlement sur cette question lorsque l'on parle d'autres pays il convient d'utiliser le nom officiel, ou une abréviation.

M^{me} Anderson (Canada) : Les négociations multilatérales sur le désarmement ne doivent pas rester paralysées indéfiniment par les tactiques procédurales ni par l'abus de la règle du consensus au sein de la Conférence. Si celle-ci demeure incapable de remplir son mandat, il faudra envisager d'autres mécanismes pour combler le vide.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Mon intervention est un peu longue. Je ne donnerai donc pas lecture de certains paragraphes. Le texte complet sera distribué.

L'existence continue de milliers d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques déployées et non déployées dans le monde continue de menacer gravement la paix et la sécurité internationales et la survie même de la civilisation humaine.

Alors qu'aucune raison ne justifie la possession d'armes nucléaires par quelque pays que ce soit, le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de consacrer des milliards de dollars à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires est une source de graves préoccupations. Cette production de nouvel armement nucléaire facilite la modernisation et le remplacement de ces armes. De même, ces pays, contrevenant à leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), continuent de nous demander de laisser de côté une politique de défense nucléaire alors qu'ils mettent en avant le rôle et le statut des armes nucléaires dans leurs propres doctrines de défense et de sécurité.

Il est paradoxal de constater qu'au lieu de s'engager à fournir des garanties de sécurité inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, conformément à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, certains États dotés d'armes nucléaires, telle la France, motivés par la pensée de la guerre froide, ont fait des déclarations irrationnelles menaçant les États non dotés d'armes nucléaires.

En outre, l'OTAN, dans une mesure inopportune lors de l'adoption de son nouveau Concept stratégique à son Sommet de Lisbonne en 2010, a explicitement déclaré que « l'OTAN restera une alliance nucléaire », reconnaissant que

« la garantie suprême de la sécurité de l'Alliance est fournie par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, notamment celles des États-Unis; les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont leur propre rôle de dissuasion contribuent à la dissuasion mondiale et à la sécurité des Alliés ».

Ce faisant, les États membres de l'OTAN maintiennent la logique de l'emploi des armes nucléaires, ce qui est un évident revers pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires et une violation de leurs obligations juridiques au titre du TNP et des engagements convenus par ses États parties dotés d'armes nucléaires aux Conférences d'examen qui se sont succédé depuis 1995.

Aux termes de l'article I du TNP

« tout État doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à ne pas transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs ».

Contrairement à cette obligation, des centaines d'armes nucléaires et leurs vecteurs ont été et continuent d'être déployés dans d'autres pays en Europe et dans la République de Corée, et les forces aériennes des États non dotés d'armes nucléaires ont été formées pour fournir ces armes sous la protection d'alliances militaires.

Le Rapport d'examen sur la nouvelle position des États-Unis en matière d'armes nucléaires de 2010 reconnaît clairement que le déploiement d'armes nucléaires des États-Unis sur les territoires de l'Union européenne équivaut à un grave cas de non-respect du TNP, et est une source de profonde préoccupation.

L'autre domaine préoccupant est la tendance grandissante au partage nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires. Le partage des informations sur les armes nucléaires entre les États dotés de ces armes, notamment entre le Royaume-Uni et la France, ainsi que le transfert d'informations sur les armes et les matières nucléaires à des États non parties au TNP sont des cas évidents de non-respect du TNP. Les États

dotés d'armes nucléaires, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, au lieu de proférer des menaces et de crier au loup à propos du comportement d'autres pays, devraient plutôt remplir pleinement leurs obligations au titre de l'article I du Traité en s'abstenant de pratiquer le partage nucléaire, notamment sous le prétexte d'arrangements de sécurité ou d'alliance militaire.

Certains États dotés d'armes nucléaires, notamment les États-Unis et la France, ne respectent pas leurs obligations au titre du TNP en continuant le partage nucléaire avec le seul pays du Moyen-Orient non partie au Traité, ce qui constitue un acte de prolifération horizontale des armes nucléaires. La France a également fourni secrètement à ce régime différentes technologies de missiles et de matières nucléaires pour promouvoir sa capacité de fabriquer des armes de destruction massive. Selon des experts internationaux, le missile balistique Jéricho 1 du régime sioniste a été conçu à partir du missile français MD 600. Il est paradoxal que la France ait crié au loup devant la Première Commission à propos de la prolifération des missiles dans la région.

La République islamique d'Iran continue d'appuyer pleinement la position du Mouvement des non-alignés sur la nécessité d'entamer des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement, fondées sur un programme de travail équilibré et complet en vue de la conclusion d'un instrument interdisant les armes nucléaires. Ces négociations doivent conduire à l'interdiction légale, une fois pour toutes, de la possession, de la mise au point, du stockage et du recours à l'utilisation ou à la menace d'armes nucléaires par tout pays, et prévoir la destruction totale de ces armes inhumaines d'ici à 2025, ainsi qu'un instrument universel et inconditionnel juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives en tant que mesure intermédiaire.

Selon nous, toute tentative de saper la Conférence du désarmement en contournant son propre mandat établi ou en le poussant vers un programme de travail biaisé est vouée à l'échec. Dans ce contexte, la récente proposition visant à l'ouverture de négociations sur l'une des quatre questions centrales en dehors de la Conférence du désarmement contrevient totalement aux accords réalisés à la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP.

La communauté internationale a pris note du nouveau Traité START mais, comme ce traité ne va pas au-delà du simple déclassé des armes nucléaires et manque de tout mécanisme international de vérification et que ses parties ne se sont pas engagées à détruire leurs armes nucléaires, cet instrument ne pourra jamais se substituer aux obligations juridiques explicites des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs armes nucléaires.

Ces dernières années, certains États dotés d'armes nucléaires, en insistant lourdement sur les obligations des États non dotés de ces armes à l'égard de la non-prolifération, ont tenté non seulement de négliger leurs propres obligations de désarmement nucléaire mais également d'en arriver à la conclusion que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas d'obligations à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. De plus, par le biais d'une propagande trompeuse, ils ont essayé de mettre sur le même pied l'énergie nucléaire et les armes nucléaires. Cette désinformation a été soulignée car toutes les activités nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP sont placées sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, étant donné qu'ils ont déjà renoncé à l'option nucléaire, ils ne représentent aucune menace pour les autres.

À cet égard, je voudrais revenir sur quelques contre-vérités contenues dans l'intervention écrite du Royaume-Uni, qui a été distribuée hier, comme dans celle faite aujourd'hui par la représentante du Canada. Le Royaume-Uni a fait référence à la mise au point d'armes nucléaires en Iran. Cette information totalement inexacte me rappelle un sage proverbe : « Chaque fou pense que tous les autres sont fous. ». Nous devrions également nous rappeler le silence mortel de la délégation du Royaume-Uni, ainsi que celui du Canada, concernant le programme secret d'armes nucléaires du régime sioniste, qui est la menace la plus grave contre la paix et la sécurité internationales.

Toutes les activités nucléaires iraniennes sont à des fins exclusivement pacifiques, et l'AIEA n'a jamais trouvé quelque détournement que ce soit dans ces activités. En ce qui concerne la mention faite dans les interventions du Royaume-Uni et du Canada à l'activité iranienne d'enrichissement à 20 %, je voudrais préciser que cette activité a pour but de fournir le combustible nécessaire pour permettre au réacteur de recherche de Téhéran de continuer à

produire des isotopes médicaux pour plus d'un million de patients atteints de maladies graves comme le cancer. Par conséquent, cette activité a lieu à des fins purement humanitaires et crédibles. L'Iran a demandé à des fournisseurs, par l'intermédiaire de l'AIEA, de lui procurer du nouveau combustible pour ce réacteur. Malheureusement, cette requête a été rejetée. En conséquence, l'Iran n'avait pas d'autre choix que de produire lui-même ce combustible.

L'autre information trompeuse contenue dans les interventions du Royaume-Uni et du Canada est la référence faite à la dissimulation des installations et activités nucléaires iraniennes. Selon l'accord de garanties, l'Iran ne devrait informer l'Agence que 180 jours avant l'introduction de matières nucléaires dans l'installation. Dans tous les cas, l'Iran a déclaré les installations à l'AIEA avant même la date prévue. Ainsi, les allégations du Canada et du Royaume-Uni sont totalement inexactes.

Pour terminer, je tiens à dire une fois encore que la République islamique d'Iran, en tant que victime d'armes de destruction massive, poursuivra avec détermination l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires mais ne se soumettra jamais à l'intimidation et aux pressions.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois, je me permets de vous féliciter pour votre accession, cette année, à la présidence de la Première Commission. Je me félicite de votre intention de conduire nos travaux dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'efficacité, et vous assure du plein appui de ma délégation.

L'évaluation que fait l'Allemagne de la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires est mitigée. Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours des 18 derniers mois. Le plan d'action dynamique adopté par consensus à la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'entrée en vigueur du nouveau Traité START ont indubitablement créé un élan positif.

En même temps, il y a, cependant, des développements moins encourageants qui nous font craindre de perdre l'élan positif que nous avons constaté. C'est pourquoi la Première Commission ne devrait pas seulement fournir une évaluation honnête des défis auxquels nous faisons face, mais donner une impulsion pour surmonter ces défis. Cela s'applique

non seulement aux cas régionaux de prolifération nucléaire, mais également à la paralysie continue de la Conférence du désarmement.

Conformément à la Stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive de l'Union européenne (UE), l'Allemagne demeure attachée aux principes et objectifs d'un multilatéralisme efficace, à la prévention et à la coopération internationale.

L'Allemagne souscrit sans réserve à l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires et appuie toutes les mesures appropriées pour y parvenir. Nous souhaiterions un rythme plus rapide du désarmement nucléaire et un rôle réduit des armes nucléaires dans les doctrines militaires. En même temps, les progrès réalisés dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sont, selon nous, intrinsèquement liés.

Dans ce contexte, l'Allemagne estime que le renforcement, de manière équilibrée, des trois piliers du TNP est l'une des tâches primordiales de la communauté internationale. Le TNP a servi de pierre angulaire au régime de non-prolifération mondial et de base au désarmement nucléaire conformément à son article VI. Il fournit également un cadre international pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'Allemagne s'est fermement engagée à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action convenu à la dernière Conférence d'examen du TNP, et ce, avec ses partenaires de l'UE et de l'Initiative interrégionale de non-prolifération et de désarmement. Lors des réunions de l'Initiative, tenues à Berlin le 30 avril et à New York le 21 septembre, ses membres ont exprimé leur volonté de promouvoir la mise en œuvre des engagements de tous les États parties au TNP en apportant leur contribution à la présentation de propositions concrètes. Ils l'ont déjà fait, notamment dans le domaine de la transparence sur la question de l'établissement de rapports sur le désarmement nucléaire. Avec ses partenaires de l'UE et de l'Initiative, l'Allemagne est prête à participer activement au nouveau cycle d'examen du TNP, notamment sur les questions qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus en 2010.

L'Allemagne se félicite particulièrement des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires

à la Conférence d'examen du TNP de 2010 de faire de nouveaux efforts pour réduire et, en fin de compte, éliminer tous les types d'armes nucléaires. Nous voudrions notamment que les armes nucléaires non stratégiques qui ne sont actuellement pas couvertes par des accords de contrôle sur les armes classiques soient incluses dans un nouveau processus de désarmement. En outre, nous considérons comme positives les mesures de transparence et de confiance adoptées dans les instances appropriées étant donné qu'elles constituent une étape intermédiaire dans cette direction.

Il est également très important d'adopter des mesures concrètes pour faciliter la mise en œuvre de la résolution du TNP de 1995 sur le Moyen-Orient. C'est pourquoi nous nous félicitons du séminaire couronné de succès organisé par l'Union européenne en juillet 2011, ainsi que de l'initiative du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de convoquer en novembre un forum de l'Agence sur les expériences pertinentes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Allemagne appuie sans réserve l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée en tant que moyen de renforcer le régime de non-prolifération mondial. À cet égard, nous nous félicitons du nouvel élan concernant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

L'Allemagne a décidé d'abandonner progressivement l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité avec un calendrier plus ambitieux que celui fixé auparavant. La dernière usine de production d'énergie nucléaire allemande fermera d'ici à 2022. Malgré cette décision, l'Allemagne demeure un partenaire international attaché à toutes les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment pour veiller à maintenir les normes de sûreté et de sécurité au plus haut niveau possible. Nous respectons pleinement le droit de chaque État à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Cependant, les conséquences d'accidents nucléaires ne s'arrêtent pas aux frontières et la non-prolifération nucléaire est d'un intérêt vital pour toutes les nations. Ainsi, l'utilisation pacifique de l'énergie

nucléaire implique une responsabilité partagée. Nous devons développer une culture de la sûreté nucléaire.

L'Allemagne continuera d'être un partenaire des plus engagés et des plus fiables au sein de l'AIEA et de toutes les autres instances internationales pertinentes à cet égard. Le régime de garanties de l'AIEA joue un rôle clef en veillant à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques. Nous appuyons l'idée selon laquelle l'accord de garanties généralisées de l'AIEA, avec le protocole additionnel, devienne la norme de vérification internationale universellement acceptée.

La communauté internationale continue de faire face à d'importants défis en matière de prolifération nucléaire. De graves préoccupations persistent à propos de la nature du programme nucléaire iranien. L'Allemagne demande instamment à l'Iran de remplir ses obligations internationales et de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA afin de restaurer la confiance de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

L'Allemagne reste déterminée à œuvrer pour trouver une solution négociée, globale à long terme avec ses partenaires des E3 +3 – le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine, la France et la Russie – et la Haute Représentante de l'UE. L'Iran doit maintenant prendre une décision stratégique pour traiter avec sérieux de la question nucléaire. Notre offre pour un dialogue reste sur la table, et nous appelons l'Iran à participer sérieusement à des discussions concrètes sur son programme nucléaire.

Nous demeurons également très préoccupés par la réticence persistante de la République populaire démocratique de Corée de coopérer avec l'AIEA et par sa révélation d'un programme d'enrichissement de l'uranium. Nous prions la République populaire démocratique de Corée de respecter ses obligations internationales au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA et de remplir tous ses engagements souscrits antérieurement dans le cadre des Pourparlers à Six pour créer les conditions de leur reprise à une date la plus proche possible.

L'Allemagne a appuyé la décision du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA en juin 2011 de faire rapport sur le non-respect par la Syrie de ses accords de garanties au Conseil de sécurité. Une totale coopération avec l'AIEA, le respect de ses accords de garantie et l'entrée en vigueur d'un protocole

additionnel sont essentiels pour résoudre toutes les questions en suspens.

L'Allemagne note avec regret et préoccupation que le mécanisme du désarmement multilatéral se trouve toujours dans un état de paralysie virtuelle. Pire, il semble que la Conférence du désarmement se soit même encore éloignée de l'adoption d'un programme de travail ces derniers mois, alors qu'elle en avait adopté un par consensus en mai 2009. Malheureusement, en raison des objections d'un membre, il n'a pas été possible de mettre ce programme en œuvre jusqu'à ce jour.

Oui, la Conférence du désarmement a un bilan historique impressionnant, mais soyons honnêtes – après près de 15 ans de paralysie elle ne peut plus se reposer sur ses lauriers et nous ne pouvons pas être satisfaits de cette impasse continue alors qu'elle sape les intérêts de sécurité de la communauté internationale dans son ensemble.

Être membre de la Conférence du désarmement est un privilège qui s'accompagne de responsabilités, dont l'une a trait à la règle du consensus comme principe directeur pour parvenir à des solutions mutuellement acceptables, et non pas un moyen de bloquer à lui seul le début des travaux de fond. Cela est d'autant plus vrai qu'étant donné la façon bien connue dont la Conférence fonctionne, les États seront en mesure de protéger leurs intérêts de sécurité dans le cours de négociations éventuelles.

L'Allemagne considère les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs comme la prochaine mesure logique de l'agenda du désarmement multilatéral et comme mesure intermédiaire nécessaire vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Le fait qu'en 2009 la Conférence du désarmement ait approuvé par consensus un programme de travail qui stipulait le commencement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles montre clairement l'existence d'un large consensus international à cet égard.

Nous avons participé activement aux initiatives pertinentes prises en 2011 par les États membres de la Conférence – notamment les événements latéraux organisés par l'Australie et le Japon – et nous saluons les efforts des cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour faire avancer cette question. Compte tenu de l'incapacité persistante de la Conférence d'entamer

ses négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et des débats de fond sur ses trois autres questions centrales, nous sommes prêts à examiner d'autres moyens pour transformer la Conférence en une institution opérationnelle, notamment en vue de commencer les négociations sur un traité. À cet égard, nous exprimons en particulier notre appui à l'approche dynamique adoptée par la délégation canadienne dans son projet de résolution sur un traité d'interdiction de la production des matières fissiles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un pilier irremplaçable de l'architecture du désarmement mondial. Quinze ans après son ouverture à la signature, le Traité a reçu un appui quasi universel. Son entrée en vigueur rapide serait un élément central pour faire avancer le désarmement nucléaire. Cela reste une haute priorité stratégique pour l'Allemagne.

La Commission ne peut se borner à répéter dans ses projets de résolution ce qu'elle dit année après année en utilisant une formulation convenue. Nous avons mieux à faire. La Commission doit apporter sa contribution à la sécurité internationale compte tenu des circonstances actuelles. La revitalisation du désarmement multilatéral au sein de la Conférence du désarmement est une tâche urgente qui doit être entreprise.

M^{me} Higgin (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Suède et mon propre pays, la Nouvelle-Zélande.

Je prends la parole pour présenter le projet de résolution [A/C.1/66/L.31](#), intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

Comme nous l'avons dit dans notre intervention au cours du débat général, la Coalition pour un nouvel agenda demeure attachée à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet de résolution rappelle les vues exprimées depuis longtemps selon lesquelles le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de nos activités en direction de cet objectif.

Le projet de résolution souligne également l'importance de questions telles que l'universalisation du Traité et la réalisation des engagements pris antérieurement. Il fait état des préoccupations exprimées à la Conférence d'examen de l'année dernière sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'emploi d'armes nucléaires. C'est là, selon la Coalition, un résultat important de la Conférence d'examen.

Comme les années précédentes, le texte reconnaît les récents développements intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire. La Coalition espère que leur rythme s'accéléra dans les mois à venir avant la première réunion du Comité préparatoire à Vienne et donnera un nouvel élan à nos travaux collectifs pour la mise en œuvre du plan d'action.

L'accord conclu l'année dernière à la Conférence d'examen des Parties au TNP sur un plan d'action sur le désarmement nucléaire a été un développement positif et a fourni des directives claires pour une action à brève échéance. La responsabilité d'en assurer la mise en œuvre pleine et efficace incombe maintenant à toutes les parties prenantes. Seule une telle action permettra de tenir la promesse de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Compte tenu de ces éléments, le projet de résolution se concentre sur la mise en œuvre du plan d'action au cours du prochain cycle d'examen menant à la Conférence d'examen de 2015. Il attire l'attention, notamment, sur les éléments contenus dans la mesure n° 5 du plan d'action, et appelle les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures, à en assurer le suivi régulier et, à cette fin, de faire rapport sur les efforts qu'ils déploient. Il souligne également l'importance des activités de transparence et encourage la conclusion d'un accord sur un modèle de rapport standard le plus rapidement possible.

Selon nous, un engagement rapide et des progrès substantiels dans la mise en œuvre des mesures convenues l'année dernière, en mai, seraient un signal important du sérieux avec lequel les États dotés d'armes nucléaires considèrent leurs engagements, comme le souligne le plan d'action. La véritable évaluation du résultat de la Conférence d'examen de 2010 sera la mise en œuvre des engagements pris par tous.

Nous encourageons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution. Nous espérons que tous les collègues voudront bien exprimer leur souhait de

voir mettre en œuvre le plan d'action du TNP et de faire avancer sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous regrettons vivement d'avoir eu à entendre aujourd'hui la litanie pathétique et propagandiste que le représentant de la République de Corée répète chaque année, et dans laquelle il énonce, point par point, les mêmes allégations. Son intervention a clairement démontré qu'il fait preuve d'une mauvaise foi et d'une mauvaise volonté politique délibérée, et qu'il tente de déformer les faits et de tromper tout le monde.

Malheureusement, le représentant de la République de Corée m'amène à penser que son pays ne respecte pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et n'est pas attaché à sa mise en œuvre. Son pays vit à l'ombre d'un État nucléaire, et autorise la présence d'armes nucléaires sur son territoire en violation flagrante des dispositions du TNP. C'est là, de la part de son pays, un manque de respect des dispositions du Traité. Nous nous posons également des questions sur les programmes nucléaires clandestins mis au point par la République de Corée. Nous avons de nombreuses informations alarmantes à propos du non-respect de la Corée à l'égard du TNP et d'autres traités et conventions. C'est pourquoi nous appelons le représentant de la République de Corée à ne pas nous utiliser dans ses interventions pour soulever certaines questions.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le représentant de la Corée du Sud a parlé de la République populaire démocratique de Corée comme d'une menace contre la paix et la sécurité. Ce même argument avait été utilisé dans le débat général. Une fois de plus je demande : quel est le rôle des 1 000 armes nucléaires des États Unis qui existent depuis près de six décennies ? Je lui pose constamment cette question et il ne répond pas. Mais il parle de la République populaire démocratique de Corée comme d'une menace. Je rejette totalement et catégoriquement ses observations, dont le but est de tromper le public et les participants à la présente séance.

Concernant la menace sur la péninsule coréenne, je voudrais brièvement aborder trois facteurs.

Premièrement, qui a créé la question nucléaire sur la péninsule coréenne? Comme je l'ai dit, ce sont les États-Unis. En 1957, les États-Unis y ont apporté des armes nucléaires et les ont déployées. La République populaire démocratique de Corée a simplement eu recours à la dissuasion nucléaire, comme mesure de légitime défense. Cela est conforme à la Charte, qui stipule sans équivoque le droit des États souverains à se défendre.

Deuxièmement, qui sont les acteurs principaux? La question est liée au premier facteur : les États-Unis ont déployé sur la péninsule coréenne des armes nucléaires et la République populaire démocratique de Corée a eu recours à une dissuasion nucléaire. Ce sont les deux acteurs principaux.

Troisièmement, quelle est la solution? Les pourparlers à six sont la solution. La République populaire démocratique de Corée a insisté fortement et, maintenant, des entretiens sont en cours. Il y a deux semaines une réunion a eu lieu entre les deux parties de la Corée. Actuellement, une autre réunion est prévue. Alors que les choses évoluent, pourquoi faire de telles observations empreintes de scepticisme à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée?

En ce qui concerne le rôle de la Corée du Sud et des armes nucléaires des États-Unis, la Corée du Sud en est venue à reconnaître la présence d'armes nucléaires des États-Unis seulement en 1975.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Allemagne pour une motion d'ordre.

M^{me} Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pourrais-je, par votre intermédiaire, demander au représentant de la République populaire démocratique de Corée comment se fait-il qu'il y a seulement quelques minutes il a demandé que son pays soit appelé par son nom officiel alors que maintenant il parle de la Corée du Sud pour nommer la République de Corée. De mon point de vue, ce n'est guère facile à comprendre. Peut-être pourra-t-il éclaircir ce point.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je l'appellerai encore Corée du Sud, car nous sommes frères. Comment devrais-je l'appeler? Nous sommes frères. J'ai besoin d'un éclaircissement de votre part, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de l'Allemagne, sur une motion d'ordre, a demandé comment vous pouviez parler de la République de Corée en l'appelant Corée du Sud alors que vous vous êtes plaint lorsque le Canada a fait référence à la République populaire démocratique de Corée en parlant de Corée du Nord.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : C'est parce que le Canada et la République populaire démocratique de Corée sont des pays différents. Mais la Corée du Sud et la Corée du Nord sont sœurs. C'est pourquoi, ici, je parle de la République populaire démocratique de Corée comme de la Corée du Nord sans aucun problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée pour une motion d'ordre.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je demande à mon collègue de la République populaire démocratique de Corée de bien vouloir nous appeler République de Corée et non pas Corée du Sud.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Corée du Sud, mais encore une fois nous sommes une nation. Nous sommes censés être un pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne de nouveau la parole à la République de Corée pour une motion d'ordre sur cette question.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous participons ici à une séance de l'ONU, et nous sommes divisés. C'est pourquoi je dis au représentant de la République populaire démocratique de Corée : « Je vous en prie, appelez-nous "République de Corée" ».

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je ne peux pas dire « République de Corée ». Je demande à mon collègue d'appeler la République populaire démocratique de Corée « Corée du Nord ». C'est équitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour être tout simplement logique sur cette question, il y a quelques instants vous avez demandé à quelqu'un d'utiliser le nom officiel de votre pays. Maintenant, le représentant d'un autre pays ayant son nom officiel au sein de l'Organisation vous a demandé d'utiliser le nom

officiel de son pays. Pourriez-vous respecter ce souhait?

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me permettrai d'ajouter une chose. Je suis désolé de dire que ce n'est pas la réalité. La péninsule coréenne a été divisée. Ce n'était pas notre volonté. C'était une division forcée. C'est pourquoi nous l'avons toujours considérée comme un seul et même pays. Nous ne l'avons jamais considérée comme séparée.

Le Président (*parle en anglais*) : Mais il y a une réalité au sein de l'ONU. Nous avons deux membres de la péninsule coréenne. Nous avons la République de Corée et nous avons la République populaire démocratique de Corée, et donc, bien sûr, nous avons à vous considérer comme deux nations séparées, deux Membres séparés des Nations Unies. La perception de votre histoire quelle qu'elle soit est une autre question, mais au sein des Nations Unies nous avons deux pays différents.

Voulez-vous poursuivre votre intervention dans l'exercice du droit de réponse, ou avez-vous terminé?

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'en ai presque terminé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous en prie.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant le rôle de la Corée du Sud, elle n'en est venue à reconnaître la présence d'armes nucléaires des États-Unis qu'en 1975, au cours d'une réunion parlementaire aux États-Unis, lorsqu'il a été question de la discussion du budget militaire pour 1976. La Corée du Sud a été surprise; toute la nation coréenne a été surprise. C'est un fait. Ainsi, la Corée du Sud n'a aucun pouvoir pour parler de la question nucléaire coréenne. C'est la seule à avoir autorisé la présence d'armes nucléaires, elle n'a donc aucun pouvoir pour parler de la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

À propos de l'enrichissement, les pourparlers à six sont un facteur essentiel en ce qui concerne le réacteur à eau légère et l'enrichissement en cours. Pour la République populaire démocratique de Corée c'est une obligation.

J'ai demandé précédemment à la Corée du Sud d'étudier attentivement le principe de mesure pour mesure. Les principaux acteurs agissent ensemble. Nous ne pouvons pas agir les premiers. C'est un fait :

mesure pour mesure. Cela signifie que nous avançons ensemble. À cet égard, nous avons un dialogue à propos de la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

Concernant la paix et la sécurité, la Corée du Sud a dit que nous étions une menace et une préoccupation. Mais un demi-million d'hommes ont été mobilisés en août dernier pour des exercices militaires communs des États-Unis et de la Corée du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de son intervention dans l'exercice du droit de réponse. Je lui rappelle qu'il s'agissait d'une demande directe d'un Membre à part entière de l'ONU pour qu'il soit fait référence à son pays sous le nom de République de Corée. J'espère qu'il pourra honorer cette requête car lorsqu'il a parlé de la République de Corée, il a utilisé les mots de « Corée du Sud », mais lorsqu'il a parlé de sa propre nation il a utilisé les mots de « République populaire démocratique de Corée ». C'est pourquoi je lui dis : la prochaine fois que vous parlerez de la République de Corée, je vous serai obligé de bien vouloir utiliser le nom officiel.

Je donne la parole au représentant de la France qui souhaite également s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

M. Danon (France) : Le représentant de l'Iran a mentionné à plusieurs reprises la France dans sa dernière intervention, il y a quelques minutes. J'aurai l'occasion de revenir demain dans ma propre intervention sur la façon dont nous considérons ce qui se passe actuellement en Iran dans le domaine nucléaire, mais je voulais préciser un point.

À la fin du premier paragraphe de l'intervention iranienne, dans la version papier, l'Iran dit que la France « a fait des déclarations irrationnelles menaçant les États non dotés d'armes nucléaires ». J'invite l'Iran à relire les interventions de la France, notamment celles du Président de la République qui, dans sa dernière intervention sur ce sujet, a dit que « les ambitions militaires, nucléaires et balistiques de l'Iran peuvent conduire à une attaque préventive contre les sites iraniens qui provoquerait une crise majeure dont la France ne veut à aucun prix ». Qu'il me soit permis de souligner « dont la France ne veut à aucun prix ». Je crois que c'est assez clair et ne vois rien là qui justifie la phrase inscrite dans l'intervention iranienne.

D'autre part, je crois qu'il est important de se recentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire nos préoccupations partagées par l'ensemble de la communauté internationale s'agissant du programme nucléaire iranien, de nous recentrer sur le non-respect par l'Iran de la légalité internationale et, en particulier, des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de nous recentrer sur les informations très préoccupantes contenues dans le dernier rapport en date de l'AIEA concernant les activités nucléaires iraniennes et de nous recentrer sur les appels que nous lançons à l'Iran pour qu'il revienne à une négociation véritable, sérieuse et constructive. Il serait temps parce que cela fait près de deux ans que ces attermolements iraniens se prolongent.

J'aurai l'occasion de développer ces points plus longuement dans l'intervention que je ferai demain après-midi.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le représentant de l'Iran a dit clairement que le Royaume-Uni ne respectait pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je rejette totalement cette accusation. Le Royaume-Uni prend extrêmement au sérieux ses engagements au titre du TNP et est un fervent soutien de cet instrument qu'il considère comme une pierre angulaire du régime de non-prolifération.

L'intervention iranienne de ce jour a également posé la question de savoir pourquoi nous avons parlé de l'activité d'enrichissement à 20 %. L'Iran lui-même, en août dernier, a annoncé qu'il avait commencé le transfert de centrifugeuses sur son site de Qom afin de tripler sa capacité d'enrichir l'uranium à hauteur de 20 %. Cela est en violation directe avec les six résolutions du Conseil de sécurité demandant à l'Iran de suspendre l'enrichissement, et illustre à quel point le programme d'enrichissement illégal de l'Iran est en contradiction avec des utilisations pacifiques. Aucune activité civile ne justifie la production d'uranium enrichi à un taux aussi élevé, soit 20 %.

Je n'entrerai pas dans les détails, sinon pour dire que nombre de ces questions ont été soulevées à Vienne, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), plus récemment durant la Conférence générale et souvent au cours des réunions du Conseil des Gouverneurs.

Je n'ai pas eu la possibilité, hier, de donner lecture d'un certain nombre de paragraphes de mon intervention en raison du manque de temps, mais j'aimerais dès maintenant contester la déclaration selon laquelle le Royaume-Uni ne respecterait pas le TNP, et également rappeler aux fins du procès-verbal que certaines des questions que j'aurais voulu soulever ont été maintes fois examinées au sein de l'AIEA.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à répondre aux allégations du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Bien qu'il ait appelé mon pays « Corée du Sud », j'évoquerai la Corée du Nord par son nom officiel, c'est-à-dire la République populaire démocratique de Corée.

Le représentant de la Corée du Nord a mis en cause différentes choses. Premièrement, la Corée du Sud – la République de Corée – est partie aux pourparlers à six, mais la Corée du Nord nie la présence de la République de Corée. Il y a plusieurs semaines, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée ont tenu des réunions bilatérales concernant la présence dans les pourparlers à six. L'argument de la Corée du Nord a été de nier la contrepartie de ces réunions bilatérales.

En ce qui concerne les questions nucléaires sur la péninsule coréenne, en 1990 la Corée du Nord a déclaré la non-nucléarisation de la péninsule coréenne. Depuis lors, le Gouvernement de la République de Corée a dit qu'il n'y avait pas d'armes nucléaires sur notre territoire. Inversement, la Corée du Nord a effectué deux essais nucléaires, en 2006 et 2009. L'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a révélé ses installations d'enrichissement nucléaire à Yongbyong. Cette information a suscité une grave préoccupation dans la communauté internationale, étant donné que cela pourrait permettre à la République populaire démocratique de Corée de mettre au point des armes nucléaires.

Aujourd'hui, outre la République de Corée, plusieurs pays ont exprimé leur grave préoccupation compte tenu des activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium. Conformément aux données de la communauté internationale, mon gouvernement continuera de maintenir une position de principe pour résoudre la question nucléaire de la République populaire

démocratique de Corée, tout en laissant la porte ouverte au dialogue.

Je saisis cette occasion pour exhorter la République populaire démocratique de Corée à répondre à nos demandes de démontrer sa volonté et sa sincérité en ce qui concerne la dénucléarisation au travers de mesures concrètes, au lieu de se livrer à une provocation comme elle l'a fait aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vois que l'utilisation des mots a un sens profond sur la péninsule coréenne. Personnellement, je n'ai aucun problème si, en harmonie fraternelle, vous vous appelez l'un l'autre la Corée du Nord et la Corée du Sud, mais je vous demande de bien vouloir être d'accord entre vous sur ce que vous ferez à cet égard.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à prendre de nouveau la parole mais, étant donné les interventions faites par les représentants de la France et du Royaume-Uni, je me trouve dans l'obligation d'éclaircir certains points.

Premièrement, en ce qui concerne la déclaration menaçante faite par le Président de la France, nous sommes heureux que la France ait rectifié sa déclaration, mais il était très clair dans la déclaration distribuée aux médias qu'il s'agissait d'une déclaration menaçante. Nous avons enregistré officiellement cette publication au sein de l'Organisation.

Le représentant de la France a prétendu que la question de l'Iran était une préoccupation internationale. Je lui demande de se reporter aux interventions faites constamment par 120 pays du Mouvement des non-alignés pour appuyer le droit de l'Iran à un programme nucléaire pacifique. Les jugements de quelques pays du Conseil de sécurité, que nous appelons parfois aux Nations Unies le Conseil des P-5, ne sont pas révélateurs de ce qui est ou n'est pas la préoccupation de la communauté internationale.

Je demande à la Commission de se reporter simplement aux interventions des États Membres de l'Assemblée générale, des organisations non gouvernementales et d'autres nombreuses organisations internationales, pour découvrir la réelle préoccupation de la communauté internationale. C'est l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux des États dotés de ces armes et la mise au point et la modernisation continues de telles armes. Telle est la véritable préoccupation.

On essaie de détourner l'attention des médias internationaux et du public en mettant en relief certaines allégations sans fondement. Le programme nucléaire de l'Iran a toujours été, et sera toujours, à des fins pacifiques. Aucun pays parmi les membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a jamais reçu un nombre aussi important d'inspecteurs que l'Iran. Plus de 5 000 inspections/jours ont été effectuées dans les installations nucléaires de l'Iran, et pas la moindre preuve n'a jamais été trouvée d'un détournement de ses activités nucléaires pacifiques à des fins militaires.

En ce qui concerne les revendications émises à partir de faux documents, nous avons déjà présenté à l'AIEA 117 pages expliquant pourquoi les documents sont faux. La France et le Royaume-Uni ont récemment conclu un accord sur le partage nucléaire, l'échange d'informations sur leurs armes nucléaires et leurs essais, ce qui est à l'évidence en violation de l'article I du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ils ne respectent pas le TNP et doivent être tenus responsables de leurs actes.

Le représentant du Royaume-Uni a de nouveau évoqué la question des 20 %, en prétendant que le transfert des centrifugeuses de Natanz à Qom est un motif de préoccupation. Comment cela pourrait-il être un motif de préoccupation alors que toutes les activités sont placées sous les garanties de l'AIEA?

N'oublions pas la menace constante proférée par certains pays, notamment le régime sioniste, d'attaquer les installations nucléaires iraniennes. N'oublions pas non plus l'assassinat par les services de renseignements du Royaume-Uni et du régime sioniste de professeurs d'université nucléaire iraniens. Nous sommes obligés de protéger nos scientifiques nucléaires. Nous sommes obligés de protéger nos installations. Nous n'avons pas d'autre choix que de transférer ces installations sensibles dans une zone hors de portée de ceux qui nous menacent.

J'en viens à la question des résolutions du Conseil de sécurité. Notre position est très claire et nous avons déjà envoyé 20 pages de notre argumentation concernant l'illégalité de ces résolutions. Les résolutions du Conseil n'ont jamais décidé que la question nucléaire iranienne était une menace à la paix et à la sécurité internationales. Aucun rapport de l'AIEA n'a jamais fait état d'un cas de non-respect. Ainsi, ces résolutions politiquement motivées demandant la suspension des activités purement

pacifiques de l'Iran n'ont jamais eu aucune base légale et n'en auront jamais. Nous les rejetons toutes, et nous ne les appliquerons jamais. Notre position est très claire à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'il est déjà plus de 18 heures. Je voudrais terminer ce débat aujourd'hui, aussi j'espère que les interventions des représentants seront très brèves.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très bref.

Le représentant de la Corée du Sud a de nouveau soulevé la question de l'absence d'armes nucléaires des États-Unis en Corée du Sud. Il est vrai qu'en 1991 l'Administration Bush a fait cette annonce, mais elle n'a pas été suivie de vérification, c'est pourquoi nous ne pouvons pas y accorder foi.

Deuxièmement, la Corée du Sud dit encore que la République populaire démocratique de Corée est une menace et un motif de préoccupation. L'année dernière, dans la Mer occidentale au large de la péninsule coréenne, dans nos eaux territoriales, la Corée du Sud a effectué un exercice militaire avec des tirs à munitions réelles qui sont tombées dans nos eaux territoriales. Nous avons répondu. La situation est devenue presque incontrôlable. Maintenant, un exercice militaire est de nouveau programmé au même endroit; un porte-avions des États-Unis, le *USS George Washington*, se trouve au large des eaux territoriales de la péninsule coréenne. Selon des informations publiées quotidiennement le *George Washington* va entrer dans nos eaux. C'est un motif de préoccupation pour la région de l'Asie du Nord-Est.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis très conscient que nous avons dépassé l'heure fatale, 18 heures.

Qu'il me suffise de dire, aux fins du procès-verbal, que les États-Unis sont heureux de s'associer aux plus récentes interventions du gouvernement de Sa Majesté et de nos excellents alliés de la République de Corée.

M^{me} Anderson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas prolonger le débat. Je souhaite simplement rappeler ce que nous avons dit précédemment, à savoir que le Royaume-Uni prend

extrêmement au sérieux ses engagements au titre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et rejette l'allégation selon laquelle nous ne les respectons pas. Je tiens également à préciser aux fins du procès-verbal que je rejette toute revendication d'assassinats de scientifiques particuliers. Je n'entends pas ajouter autre chose.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais soulever deux points. L'un a trait au sens du mot « fraternité » soulevé par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il a dit que les citoyens de la Corée du Sud et de la Corée du Nord étaient frères. Je lui rappelle le sens du mot « frère ». L'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a coulé un navire de la République de Corée, ce qui a entraîné la mort de 36 marins. Et la République populaire démocratique de Corée a également effectué trois opérations de pilonnage d'une île coréenne, qui a coûté quatre autres vies, notamment des civils. Est-ce un frère qui a tué son frère? Je ne le pense pas. Les frères ne se tuent pas entre eux. Dans ce sens, je n'accepte pas le mot « frère » de la part de la République populaire démocratique de Corée.

Comme je l'ai mentionné, l'année dernière la République populaire démocratique de Corée a attaqué à deux reprises la République de Corée, ce qui a coûté la vie à 40 personnes. Les exercices militaires de la République de Corée et des États-Unis visent à renforcer les capacités de dissuasion contre les provocations militaires de la République populaire démocratique de Corée. Par conséquent, la République de Corée prie la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à une telle provocation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie tous les participants de ce très intéressant débat.

Je rappelle de nouveau aux délégations que le dernier délai pour la présentation des projets de résolution est fixé à 15 heures, demain, 14 octobre. Je prie toutes les délégations de faire leur possible pour respecter ce délai afin de donner au secrétariat le temps de préparer diligemment les documents.

Je remercie les interprètes pour l'endurance et la disponibilité dont ils ont fait preuve cet après-midi.

La séance est levée à 18 h 10.